

Parc national
des Calanques



SCHÉMA DE COHÉRENCE DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

DE LA CONCERTATION AU SCHÉMA - AVRIL 2022

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION : DE LA CONCERTATION AU SCHÉMA	5
1. Quelles problématiques, quels objectifs ?	5
2. Une démarche de concertation élargie	8
3. Quelques résultats des diagnostics	9
4. Les grands principes issus de la concertation	11
QUATRE AXES MAJEURS ISSUS DE LA CONCERTATION	15
1. Affirmer durablement 3 pratiques historiques majeures	14
2. Reconnaître et faire cohabiter de manière cohérente d'autres groupes de pratiques	15
3. Renforcer le respect du caractère et de la réglementation	15
4. Accompagner une évolution durable des pratiques par la coordination et la communication	15
LES FICHES ACTIONS	16
LES TROIS ACTIVITÉS HISTORIQUES MAJEURES	19
La randonnée pédestre / promenade	20
L'escalade	23
La plongée	27
LES ACTIVITÉS À ENJEUX SUR LE TERRITOIRE	31
Le vélo	32
Les sports de pagaie	36
RESPECT DU CARACTÈRE ET DE LA RÉGLEMENTATION	39
Les pratiques émergentes	40
Les manifestations sportives et rassemblements de groupes	43
Proposition de grille d'instruction des demandes de manifestation	46
COORDINATION ET COMMUNICATION	49
La coordination et la communication	50
LES AUTRES ACTIVITÉS	53
Les activités nautiques	54
Les autres pratiques pédestres	56
Les autres activités subaquatiques	57
La spéléologie / plongée souterraine	58
Le vol libre	59
La randonnée équestre	60
L'hébergement	61
Les installations en milieu vertical	62
CONCLUSION	64
FEUILLE DE ROUTE 2021-2030	65
TABLEAU DE SYNTHÈSE	66

PRÉAMBULE

Espace d'une richesse patrimoniale exceptionnelle, le territoire du Parc national des calanques est un terrain de jeu exceptionnel pour les amateurs de sports de nature. À la fois creuset historique de certaines activités et lieu où se développent de nouvelles pratiques émergentes, les Calanques ne cessent d'inspirer. L'eau, le relief, les vents, le soleil, la force des paysages... tout dans les Calanques invite à voir le territoire comme un terrain de jeu exceptionnel pour les sports et loisirs de nature.

Le site n'en demeure pas moins fragile et l'accueil d'un grand nombre de pratiques sportives questionne légitimement tous ceux qui aiment ce territoire d'exception. Comment les pratiquants peuvent-ils faire corps avec leur environnement, la nature. L'intégrité des paysages, la préservation de la biodiversité sont ici en jeu. Par ailleurs, la question de la bonne cohabitation entre les pratiques se pose également.

S'appuyant sur une forte démarche de concertation, le schéma des sports et loisirs de nature questionne, en conséquence, l'accueil des pratiques sportives en recherchant à atteindre des équilibres autour de quatre logiques de cohérence :

- entre les pratiques sportives et la préservation des milieux naturels
- entre les sportifs et les autres usagers du territoire : habitants, acteurs économiques, collectivités, etc.
- entre les différentes pratiques sportives elles-mêmes
- entre les pratiquants d'une même pratique sportive

Depuis 2018, la recherche de ces équilibres se fait collectivement. En effet, le Parc national a lancé, durant environ 18 mois, une grande concertation avec l'ensemble des représentants du mouvement sportif et les propriétaires fonciers au cours d'ateliers collaboratifs. Les propositions issues de cette concertation ont ensuite été traduites en mesures de gestion concrètes qui sont présentées dans ce document. Le conseil d'administration a validé la déclinaison opérationnelle le 10 février 2021.

Le schéma des sports : une réponse aux enjeux de l'hyperfréquentation des Calanques ?

La gestion de l'hyperfréquentation est un sujet prioritaire pour le Parc national des Calanques et ses partenaires.

Le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature n'est toutefois pas une réponse apportée à cette problématique. Il ne vise pas à réduire le nombre de sportifs sur le territoire.

L'enjeu de ce schéma est de proposer les solutions permettant de faire cohabiter de manière durable un nombre important de pratiques, dont certaines peuvent avoir un impact sur les milieux naturels, la biodiversité et le caractère des lieux. L'enjeu est également de parvenir à une cohabitation harmonieuse des pratiques, entre elles et avec les publics non-sportifs.

Trouver un équilibre pour des pratiques durables

Véritable phénomène de société, les sports et loisirs d'extérieur sont en expansion croissante depuis plusieurs années. Toutes les études le montrent : les Français

ont de plus en plus besoin de nature. Pour beaucoup de Marseillais, les Calanques sont le principal lieu de ressourcement, un jardin, une respiration. Toutefois, le succès du territoire a pour conséquence un accroissement des impacts des différentes pratiques sur les milieux naturels.

Même si depuis la création du Parc national, l'accueil des sports et loisirs de nature s'est davantage structuré. Il n'en demeure pas moins nécessaire de trouver un équilibre entre la protection des patrimoines naturels et culturels, la préservation du caractère des Calanques et l'accueil des pratiquants dans un cadre écoresponsable. Cela se traduit par un équilibre à trouver entre liberté (de pratiquer un sport) et responsabilité (de veiller aux impacts de sa pratique).

Associer les différents acteurs

Guides d'escalade, clubs de plongée, associations de randonneurs... Les représentants du mouvement sportif ont été étroitement associés à la démarche d'élaboration du schéma des sports. Les pratiquants ont également été associés à la démarche grâce à la mise en ligne d'un questionnaire qui a permis à tous ceux qui le souhaitent de renseigner leurs pratiques. Les témoignages récoltés ont ainsi permis d'affiner le diagnostic des pratiques sportives sur le territoire. Le diagnostic ainsi obtenu a servi de base aux échanges permettant de définir les actions opérationnelles permettant de répondre aux objectifs annoncés.

Une série d'ateliers collaboratifs

Le lundi 10 décembre 2018 a eu lieu le 1er temps d'échange de la concertation sur les sports de nature. Cette « Agora » s'est tenue sur le campus de Luminy et a rassemblé une centaine de professionnels, d'usagers acteurs du territoire, d'institutionnels et de propriétaires fonciers. Elle a inauguré une série d'ateliers thématiques qui ont permis de co-construire le schéma des sports et loisirs de nature du Parc national.

La concertation s'est terminée en janvier 2020 avec la tenue du dernier comité technique du projet rassemblant les représentants du mouvement sportif local. **Le bureau d'étude La Pitaya a accompagné le Parc national des Calanques dans cette démarche.**

Les propositions concrètes issues ont depuis été travaillées avec les propriétaires fonciers du territoire des Calanques à qui revient l'initiative de traduire les propositions en mesures de gestion concrètes. Le schéma des sports et loisirs de nature a ensuite été validé par les élus des collectivités.

L'approbation du schéma de cohérence des sports et loisirs de nature

Reconnaissant ainsi le long travail de concertation avec l'ensemble des représentants du mouvement sportif (pratiquants individuels, clubs, fédérations...), les acteurs économiques (accompagnateurs, loueurs, opérateurs du tourisme...), les propriétaires et les élus du territoire, **le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration du Parc national le mercredi 10 février 2021.**

Permettant d'allier préservation du site, accueil de pratiques sportives durables et garantie d'une expérience de qualité pour tous les sportifs, notamment locaux. Le schéma est formalisé dans un plan d'actions mobilisant le mouvement sportif, le Parc national, les propriétaires, les collectivités locales et l'État.

Activité par activité, il fixe les objectifs à atteindre et une série de mesures variées à mettre en place dans les prochaines années par les acteurs compétents : mesures d'aménagement et de gestion, actions de communication et de sensibilisation, adoption de nouvelles réglementations...

Il distingue, en particulier, trois catégories d'activités auxquelles ces mesures apporteront des réponses adaptées :

- les activités historiques et patrimoniales majeures du territoire,
- les autres activités en présence sur le territoire,
- les activités émergentes.

Ces objectifs et leurs déclinaisons opérationnelles sont présentés dans ce document.

A scenic view of a rocky coastline with a blue sea and a blue circular graphic overlay containing text. The background shows a rugged, light-colored rock formation on the left, a deep blue sea in the middle, and a rocky cliff on the right. The sky is blue with some white clouds. A large, semi-transparent blue circle is overlaid on the right side of the image, containing the text in white. The text is arranged in four lines: 'INTRODUCTION', 'DE LA', 'CONCERTATION', and 'AU SCHÉMA'.

**INTRODUCTION
DE LA
CONCERTATION
AU SCHÉMA**

1. QUELLES PROBLÉMATIQUES POUR QUELS OBJECTIFS ?

Territoire exceptionnel de par sa richesse patrimoniale, culturelle et paysagère, à terre comme en mer, le parc national des Calanques forme également un territoire d'exception privilégié pour l'expression des pratiques sportives et loisirs de nature. Certaines de celles-ci, parmi les plus prisées, y sont nées et y demeurent très actives alors que de nouvelles pratiques s'y développent régulièrement.

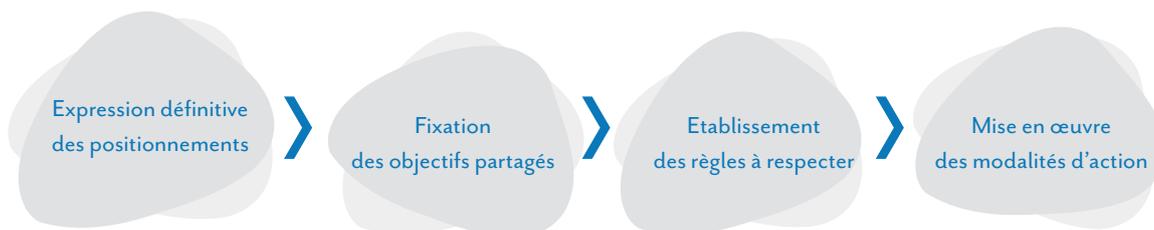
Par ailleurs, visiteurs promeneurs-baigneurs, licenciés d'une fédération sportive, encadrés par des professionnels, mais aussi pratiquants dits libres c'est-à-dire non encadrée par un professionnel et dans un cadre informel sont tous présents sur le territoire du parc national.

Compte-tenu de l'importance de ces différentes activités, le Parc national des Calanques a engagé, en concertation avec ses partenaires, une démarche d'élaboration d'un schéma de cohérence des sports et loisirs de nature dont l'objectif est de permettre, au travers de mesures d'organisation et d'accompagnement, tant en termes d'aménagement, de gestion, de réglementation, que d'animation de la communauté sportive ou de communication, d'allier, à terre comme en mer, la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des patrimoines remarquables du territoire à une pratique douce, de qualité et durable des activités.

Pour répondre à la délicate question de la conciliation des obligations de préservation des patrimoines et de mise à disposition d'une offre de pratiques douces, durables et de qualité en garantissant une expérience de « nature en partage », les partenaires ont identifié la nécessité de :

- définir **des pratiques de sports et loisirs vertueuses et respectueuses** des milieux
- privilégier **la qualité de l'expérience** dans l'esprit du Parc national (caractère, émotion, ressenti...)
- affirmer **la fonction sociale et inclusive** du parc national
- assumer **la notion d'effort** : « Les Calanques se méritent ».

Le Parc national a ainsi co-construit, grâce à une très large consultation, les réponses avec l'ensemble des usagers de sports et loisirs de nature, dans une logique de **gestion maîtrisée des activités** selon le schéma suivant :



Plusieurs logiques de cohérences ont été recherchées afin de préciser ces réponses : entre les pratiquants d'une même activité, entre les diverses activités, entre les sportifs et les gestionnaires, entre les sportifs et les autres usagers.



Liste des sports et loisirs sportifs de nature pris en compte dans le schéma

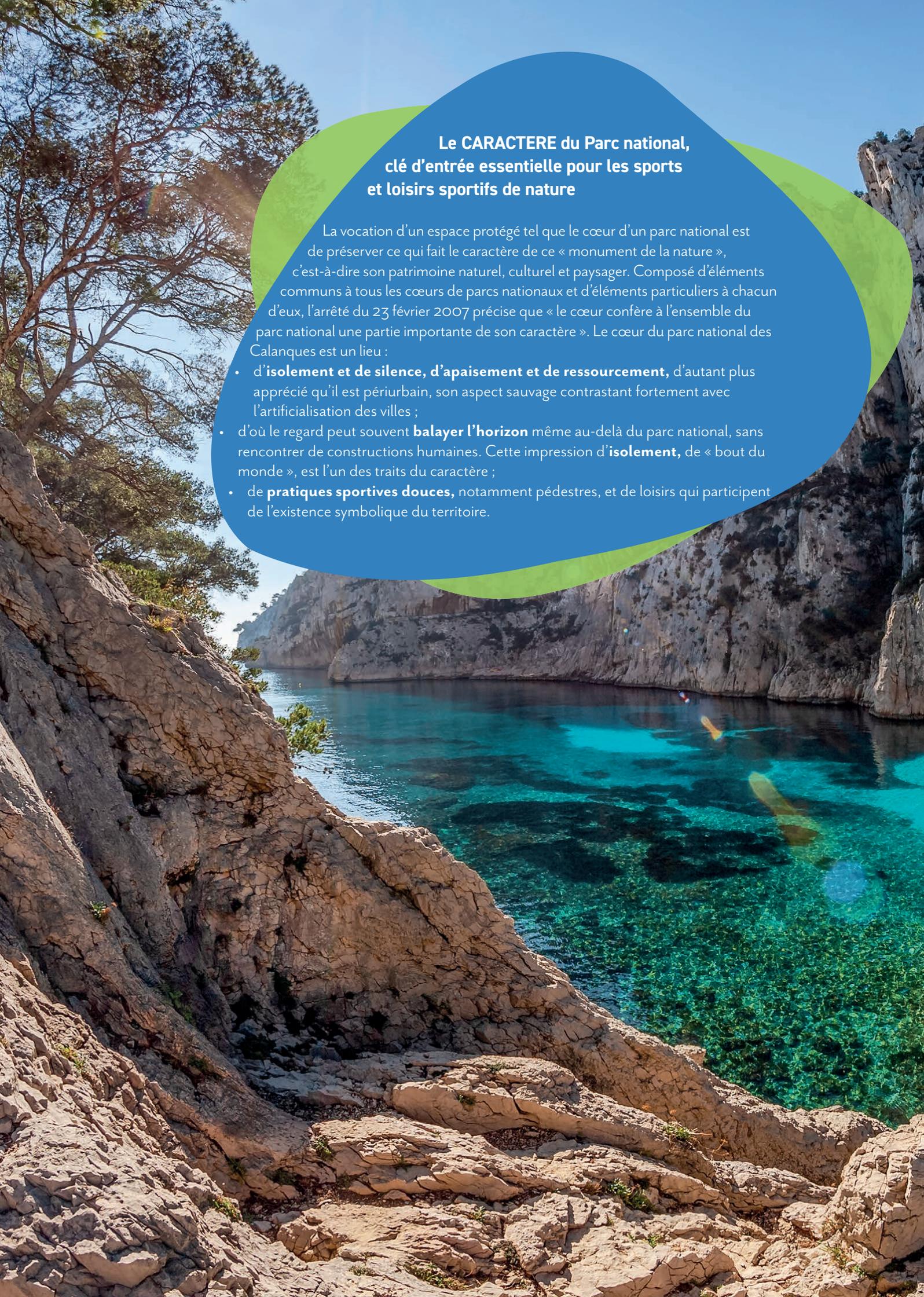
Si la « balade » dite également « promenade à pied » et la « baignade » sont reconnues comme des activités de loisirs, ce n'est pas le cas du transport maritime de passagers.

Quant aux activités qui utilisent le milieu comme ressource, c'est-à-dire la chasse et la pêche, elles ne sont pas prises en compte. Les centres de tir ne sont également pas traités dans ce schéma.

	AIR	EAU	TERRE
AUTORISÉES	Base jump Vol libre / parapente	Archéologie subaquatique Aviron de mer Baignade Canoë Canyonisme Kayak de mer Kayak de pêche Nage avec / sans palmes Pêche de loisir embarquée Pêche sous-marine Pirogue Plongée audiovisuelle Plongée en scaphandre Plongée libre (apnée, palmes-masque-tuba) Plongée souterraine Plongeon Sauvetage secourisme Stand-up Paddle Voile	Balade, promenade Course d'orientation Course à pied, jogging Cyclotourisme Equitation Escalade Géocaching / chasse aux trésors Marche nordique / avec bâtons Raid multisport Randonnée pédestre Roller Spéléologie Tir Trail Triathlon Via cordata VTT
ABSENTES	Kitesurf Parachutisme	Planche à voile / windsurf Surf	Pétanque Tir à l'arc
INTERDITES	Aéromodélisme	Motonautisme Ski nautique / engin tracté	Motocyclisme (quad, trial, etc.) Mountain board Slackline / highline / Skyline

Le naturisme - une pratique ancestrale

Le naturisme est un mode de pratique de certaines activités. C'est un mode de fréquentation présent et reconnu sur le territoire plus qu'une activité à part entière. Pratique douce, son impact sur la nature n'est pas différent des autres activités terrestres ou nautiques.



Le CARACTERE du Parc national, clé d'entrée essentielle pour les sports et loisirs sportifs de nature

La vocation d'un espace protégé tel que le cœur d'un parc national est de préserver ce qui fait le caractère de ce « monument de la nature », c'est-à-dire son patrimoine naturel, culturel et paysager. Composé d'éléments communs à tous les cœurs de parcs nationaux et d'éléments particuliers à chacun d'eux, l'arrêté du 23 février 2007 précise que « le cœur confère à l'ensemble du parc national une partie importante de son caractère ». Le cœur du parc national des Calanques est un lieu :

- d'**isolement et de silence, d'apaisement et de ressourcement**, d'autant plus apprécié qu'il est périurbain, son aspect sauvage contrastant fortement avec l'artificialisation des villes ;
- d'où le regard peut souvent **balayer l'horizon** même au-delà du parc national, sans rencontrer de constructions humaines. Cette impression d'**isolement**, de « bout du monde », est l'un des traits du caractère ;
- de **pratiques sportives douces**, notamment pédestres, et de loisirs qui participent de l'existence symbolique du territoire.



2. UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION ÉLARGIE

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI (DTA®) COMME OUTIL

Labellisé par le Ministère des sports, le DTA® est un moyen d'affiner la connaissance du fonctionnement du territoire, un outil de médiation, de dialogue et de stratégie entre ses divers acteurs. C'est un dispositif d'aide à la décision efficace pour agir de manière transparente, concertée et cohérente. Cette analyse de critères croisés qui détermine les atouts et les faiblesses permet ainsi de dégager des enjeux de développement et des axes stratégiques pour le territoire.

Le Parc national a souhaité engager une démarche de DTA® afin d'inscrire le projet de schéma de cohérence des sports et loisirs de nature dans une logique coordonnée et concertée.

Cette méthode est basée sur une gouvernance multipartite associant les acteurs du territoire avec les « têtes de réseaux » (Comité technique/Co-tech) comme l'ensemble des usagers, l'équipe du Parc national (groupe projet), et les élus décisionnaires (Comité de pilotage/Copil).

Le DTA des Calanques s'est articulé en 3 phases :

S2 2018 - Phase 1
DIAGNOSTICS



2019 - Phase 2
CONCERTATION



2020 - Phase 3
SCHEMA



2020 et +
DEPLOIEMENT

La phase de diagnostics a donné lieu aux travaux suivants :

Diagnostic sociologique par activité

- Terrestres ;
- Aériennes ;
- Nautiques ;
- Problématiques transversales (secours, manifestations, hébergement).

Diagnostic environnemental

- Mesures de gestion ;
- Connaissance enjeux environnementaux ;
- Impact.

Diagnostic économique

- Études existantes ;
- Focus complémentaires (encadrants, formation, événementiel, équipementiers...);
- Référentiels territoriaux.

Analyses

- Benchmark / parangonnage ;
- Par milieu ;
- Par espace ;
- Logiques d'acteurs ;
- Analyse SWOT.

Synthèses

- Enjeux principaux par activité ;
- Pistes de réflexion ;
- analyse SWOT Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces ;
- Opportunités de positionnement.

Cette démarche s'est traduite par **1,5 an de concertation** :

- > 3000 questionnaires, 50 entretiens individuels réalisés ;
- Environ 100 participants par plénière, 50-60 par journée d'ateliers ;
- 4 ateliers ouverts à tous les usagers (Centaure, Lycée des Calanques, AJ Bonneveine, siège) ;
- 3 comités techniques avec les principaux usagers (Luminy, Cayolle, Cassis) ;
- 2 comités de pilotage avec les élus décisionnaires (siège du Parc national) ;
- 2 Agora plénières ouvertes à tous (lancement à Luminy, clôture à La Ciotat) ;
- 1 plateforme inter-ateliers avec possibilité d'échanges en ligne pour tous ;
- 1 interlocutrice Parc national des Calanques dédiée, 1 bureau d'étude accompagnateur (La Pitaya).



3. QUELQUES RESULTATS DES DIAGNOSTICS

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

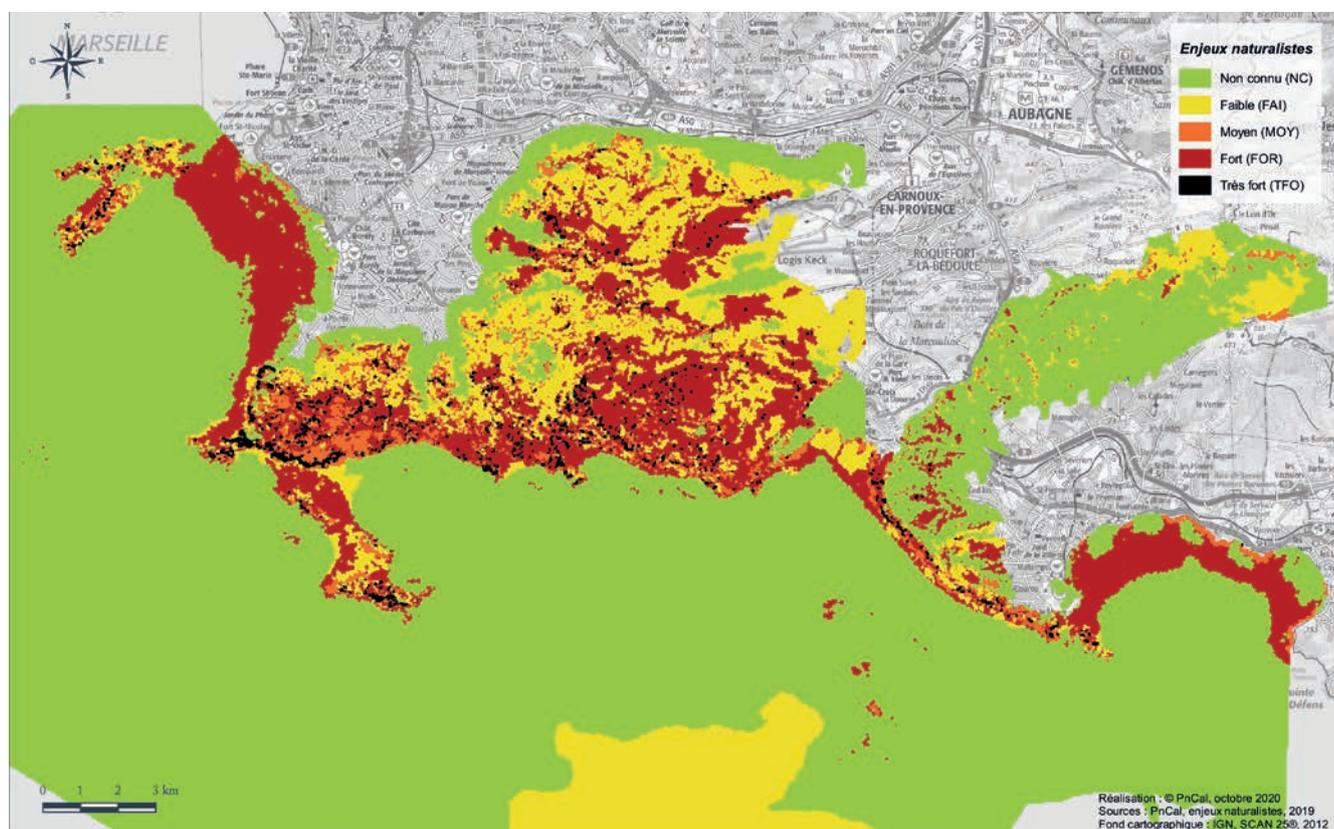
De nombreux paramètres ont été étudiés pour réaliser ce diagnostic à la fois dans sa dimension physique (le type de sol, la pente/dénivelé, l'orientation du site, les niveaux de fréquentation, la saisonnalité, le cumul des pratiques, etc.) mais aussi dans sa dimension sociétale.

Quelques chiffres

- Un cœur terrestre de 8 500 ha ;
- Un cœur marin de 43 500 ha ;
- 140 espèces terrestres animales et végétales protégées ;
- 60 espèces marines patrimoniales ;
- 80 espèces d'oiseaux nicheurs observés dont 67 protégés ;
- Plus de 900 espèces végétales dont 38 protégées et 43 reconnues remarquables...



Enjeux naturalistes (habitats, flore, faune) sur le Parc national des Calanques



Carte représentant sous forme de zones de chaleur le nombre d'espèces faunistique et floristique protégées présentes sur les différents espaces.

Les conclusions qui se dégagent de ce diagnostic environnemental sont les suivantes :

Incidences potentielles POSITIVES des sports et loisirs de nature :

- Un mode de sensibilisation et d'éducation à l'environnement privilégié ;
- De potentielles contributions en sciences participatives ;
- Une dynamique sociale sur le territoire ;
- Un intérêt pour la santé physique et psychique ;
- Un lien fort Homme-Nature ;
- Un ressourcement prouvé ;
- Une offre possible à proximité d'une ville, etc.

Incidences potentielles NÉGATIVES des sports et loisirs de nature :

- L'érosion des sols ;
- Le dérangement d'espèces (avifaune, chiroptères, reptiles, etc.) ;
- La destruction de la flore (herbier de Posidonie, Sabline de Provence, etc.) ou des habitats (falaises, éboulis, pelouses, grottes, trottoirs à lithophyllum) ;
- Le bruit ;
- La densité d'occupation humaine sur les fonds de calanques terre-mer, l'atteinte au Caractère du parc national, etc.

DIAGNOSTIC SOCIO ÉCONOMIQUE

Le parc national des Calanques est :

Un espace protégé

Site classé depuis les années 1970, périmètre Natura 2000 à terre comme en mer, sous réglementation des collectivités et de la Préfecture maritime. Le territoire des Calanques a connu la création du Parc national en 2012. Il se situe également dans un environnement métropolitain d'exception (PNR Sainte Baume, Grand Site Sainte Victoire, etc.)

Une source d'attractivité sportive

On dénombre notamment :
19 700 amarrages, 70 sites de baignade, 300 spots de plongée sur le littoral de la Métropole
1,4 millions de baigneurs par an sur le littoral marseillais
2 millions d'habitants à moins d'une heure du cœur de parc national
Dans les Bouches-du-Rhône, +/- 39 000 licenciés sportifs de nature à terre, 25 000 en mer
Pratiques non fédérées non prises en compte dans ces chiffres.



Une fréquentation continue importante, à terre comme en mer

Une fréquentation totale du territoire d'environ 3 millions de personnes dont une très large majorité pratique un sport ou loisirs de nature

Répartition des usagers : 31% de randonneurs / 26% de promeneurs / 22% de baigneurs / 8% de plaisanciers / 6% de grimpeurs / 4% de plongeurs / 3% de

pêcheurs

Répartition des visiteurs par saison : 32% en été / 23% en automne / 19% en hiver +/- 26% au printemps

Un territoire connecté à l'économie du sport

La Métropole Aix-Marseille-Provence dénombre sur son territoire 166 000 plongées annuelles encadrées, 1 388 diplômes « sports de nature », 5300 éducateurs « sports de nature » dans les Bouches-du-Rhône, 40 M€ de CA pour la plaisance, 16M€ de CA pour le nautisme, etc.

4. LES GRANDS PRINCIPES ISSUS DE LA CONCERTATION

Pour structurer le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature, les participants de la concertation se sont accordés sur les **grands principes** suivants :

Ne pas être dans le tout interdire

Donner les moyens d'intervenir et de contrôler pour faire respecter les règles
« établir des priorités »

Passer de la sensibilisation à la sanction si nécessaire
Être dans une logique d'échange et de travaux / démarche de concertation et de co-construction

Rechercher la complémentarité avec les espaces naturels voisins métropolitains

Qualifier des espaces en fonction des enjeux économiques, sociaux, environnementaux

Poursuivre des objectifs opérationnels visibles à court et moyen terme

Mieux signaler, mieux accueillir

Sensibiliser et responsabiliser les publics quels qu'ils soient

Considérer les acteurs locaux dans leur environnement et leur histoire

Former les acteurs fédérés et encadrants comme des ambassadeurs

Communiquer davantage sur les actions menées en faveur du patrimoine naturel et culturel : de l'observation aux résultats

Être dans une logique d'accompagnement des acteurs sur la gestion des activités

Promouvoir prioritairement les pratiques douces, au calme et dans le respect de l'environnement flore / faune

Assumer le rôle structurant des trois activités historiques : escalade, randonnée, plongée

Accompagner les activités historiques comme émergentes vers une pratique durable

MAIS AUSSI



Les « bonnes » pratiques

Pour toutes les activités, il est nécessaire de **développer le respect mutuel** donc de :

- faire respecter l'interdit en cas de risques incendie ;
- impliquer les acteurs économiques et associatifs dans des pratiques responsables (déchets, respect des chemins, risque incendie, respect des autres usagers, port du casque, contrôle / adaptation de la vitesse et de la prise de risque, priorité aux piétons, débroussaillage interdits...) / Développement d'une charte de bonnes pratiques ;
- faire respecter les interdictions de pratiques hors-sentiers (hors DFCl et hors sentiers existants) ;
- adapter sa vitesse pour garantir la bonne cohabitation entre usagers ;
- éliminer les bruits artificiels (musique, moteurs) ;
- respecter les zones dites de quiétude.



La nuit

Respecter la quiétude et le Caractère du parc national,

c'est-à-dire notamment :

- interdire les activités nocturnes en zones dites de quiétude (Malvalon, Vaufrèges, St Loup, Pételins), mais pas dans les franges urbaines (Luminy, Pastré, littoral sud, centres de Cassis et La Ciotat) ;
- rappeler l'interdiction du bivouac en cœur de parc national des Calanques.



Les handicaps / les secours / la recherche

Faciliter les pratiques des personnes souffrant de handicaps, des personnels de secours et de recherche scientifique.

Les pratiques sportives et loisirs de nature si elles nécessitent, sur le territoire, des réponses spécifiques, quant à leur pérennisation qui relèveront notamment du régime réglementaire, ne doivent pas empêcher certains types de pratiques du territoire de pouvoir être présentes. Compte-tenu de leur caractère très spécifique et/ou du matériel qu'elles développent. Ces pratiques peuvent présenter un grand intérêt dans leur application. Elles doivent donc pouvoir rester possibles dans le cadre des actions qui sont avancées dans le schéma des sports.

Les champs concernés sont ceux :

- Des pratiques liées à l'handisport et au sport adapté ;
- Des pratiques liées à la recherche scientifique ;
- Des pratiques liées à l'assistance aux personnes en situation de handicap.



Les groupes

Favoriser les rassemblements en petits groupes <10

Qu'est-ce qu'un « groupe » ? 10 personnes, 20, 30 ? A partir de quel seuil la taille d'un groupe a un impact sur la vie dans le parc national ? Afin de maintenir les dynamiques pédagogiques de sorties en milieu naturel, le Parc national autorise un volume d'un bus scolaire à 30 participants. Une vigilance, quant à la taille des groupes d'usagers, doit être maintenue notamment pour garder une qualité d'expérience appréciable et éviter des conflits d'usages. L'effet

cumulatif des usagers tout au long de l'année est aussi un paramètre important dans l'instruction des demandes. Il a donc été proposé de **favoriser les rassemblements en petits groupes <10.**



La place des activités économiques

L'activité encadrée par un acteur économique, l'activité encadrée en club et celle dite libre sont-elles à différencier dans les modes de régulation ? Quelle information / autorisation / rétribution éventuelle ou taxe des propriétaires peuvent-être envisagées à destination des acteurs économiques ? S'il est à noter que l'encadrement permet d'avoir un interlocuteur et une compétence avérée, les réponses sont restées partagées sur le sujet lors de la concertation et la question n'a pu alors être tranchée.

Cette question a toutefois été prise en compte dans les réponses à apporter par la déclinaison opérationnelle. En effet, certaines problématiques spécifiques aux encadrants ont émergées des réflexions ainsi que la nécessité de différencier les réponses à apporter à une fréquentation de masse ou à celle très limitée d'un groupe encadré.

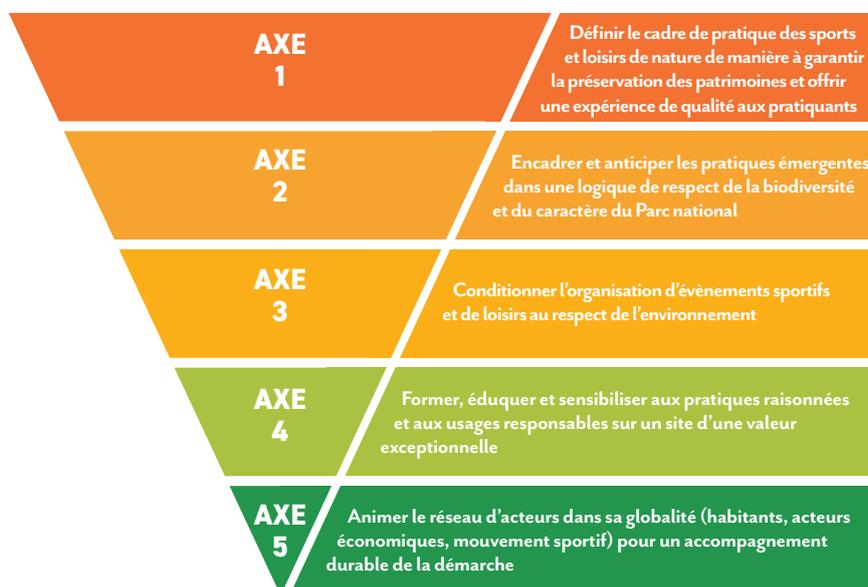


L'usage des drones en cœur de parc national

Les participants à la concertation ont souhaité affirmer que, sous réserve d'autorisation donnée par l'Etablissement public, tous les usages de loisirs des différents types de drones doivent être interdits en rappelant la réglementation existante concernant ces drones aériens et (sous) marins.

5 AXES INCONTOURNABLES STRUCTURANT LE SCHEMA

Les réflexions ont permis d'arrêter 5 axes structurants au traitement des questions relatives aux sports et loisirs de nature sur le territoire du parc national des Calanques qui sont les suivants :



L'axe 1 se pose comme l'axe fondateur et structurant du schéma. Il doit contribuer à **définir le cadre de pratique des sports et loisirs de nature de manière à garantir la préservation des patrimoines et offrir une expérience de qualité aux pratiquants**. Il concerne aussi bien les activités pratiquées dans un cadre autonome que celles pratiquées avec un encadrement. Les activités dites « émergentes » sont traitées dans l'axe 2 dédié, et **les activités « événementielles »** font aussi l'objet d'un axe spécifique : l'axe 3.

La séparation des activités en 3 axes traduit le souhait de donner une visibilité particulière (et des traitements adaptés) à des pratiques qui impliquent soit une forte vigilance prospective (axe 2), soit qui impliquent d'emblée un raisonnement sur la taille de groupes de personnes, cette notion de taille étant peu aisée à calibrer au regard de l'effet cumulé.

La formation ou sensibilisation (axe 4) comme **l'animation des réseaux d'acteurs** (axe 5) sont des éléments incontournables pour assurer une cohérence des activités et à leur acceptation.

4 ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE

À l'issue de la concertation, afin de répondre aux principes énoncés et d'être en accord avec les 5 axes structurants il a été retenu de décliner et préciser les mesures envisagées selon **4 axes majeurs** opérationnels qui permettent d'intégrer la dynamique historique importante des sports de nature dans la gestion des activités du territoire. Cela, afin de conserver la qualité de l'expérience et réduire les impacts, notamment sur les sites hyper fréquentés. Dans cette logique, des actions de régulation de gestion pourront être mises en place.



1 – AFFIRMER DURABLEMENT TROIS PRATIQUES HISTORIQUES MAJEURES

Le territoire des Calanques est le creuset historique de trois sports de nature, parties intégrantes du patrimoine culturel immatériel du parc national : la randonnée pédestre, l'escalade et la plongée.

La randonnée/promenade est confirmée comme mode de découverte privilégié du territoire. L'escalade et la plongée sont pérennisées comme pratiques durables et respectueuses des milieux rupestres et marins.

L'ensemble des autres pratiques pédestres (trail, marche nordique, course d'orientation), nautiques (Palmas Masque Tuba) et verticales (psicobloc, via cordata) a vocation à voir son développement maîtrisé.

- **La randonnée.** C'est aujourd'hui l'activité reine dans les Calanques. Le territoire abrite parmi les plus anciens clubs de randonneurs de France ;
- L'**escalade** française s'est forgée sur les falaises des Calanques. De grands noms sont associés au site comme celui de Gaston Rebuffat ou des frères Livanos. Aujourd'hui, les Calanques sont un site d'escalade renommé qui attire des grimpeurs du monde entier ;
- La **plongée** sous-marine née dans les Calanques avec le Commandant Jacques-Yves Cousteau, Georges Beuchat et leurs équipes. On peut aussi penser à Falco / Delauze ainsi que la COMEX / Compagnie maritime d'expertises, spécialisée dans l'ingénierie et le monde sous-marin et basée à Marseille.

Le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature a vocation à gérer ces pratiques dans une logique de pérennisation dans les meilleures conditions possibles au regard des enjeux environnementaux bien sûr mais aussi sociaux et économiques.

2 – RECONNAITRE ET FAIRE COHABITER DE MANIÈRE COHERENTE D'AUTRES GROUPES DE PRATIQUES

Du fait de sa topographie et de ses conditions climatiques favorables, le parc national des Calanques accueille une grande diversité de sports et loisirs de nature. La plupart se sont développés plus récemment et comptent, sur le territoire, moins de pratiquants que les trois activités emblématiques déjà citées.

Ces pratiques sont aussi variées que le vélo, les sports de pagaie (kayak, stand up paddle), la voile ou bien encore des pratiques moins répandues de la spéléologie et du parapente.

Afin de répondre aux objectifs du schéma, d'éviter les conflits d'usages et les impacts sur les milieux naturels, de limiter le dérangement de la faune et de garantir le respect du caractère du parc national, les orientations arrêtées pour ces pratiques sont les suivantes :

- Permettre une pratique douce du vélo, familiale, contemplative et en renforcer la place comme mode d'accès aux entrées du parc national, tout en interdisant en coeur les pratiques engagées ;
- Maîtriser la fréquentation nautique générée par les sports de pagaie et organiser une pratique respectueuse et adaptée au territoire ;
- Veiller au respect de la réglementation relative aux pratiques de natation, de baignade ou encore de plongeon ;
- Maîtriser les pressions susceptibles d'être engendrées par l'engouement olympique 2024 avec l'accueil des compétitions de voile ;
- Confirmer le caractère confidentiel de certaines pratiques, telles que la randonnée équestre, la spéléologie et le vol libre, limitées aux sites actuellement conventionnés, en ne les autorisant de manière très encadrée.

Le schéma de cohérence des sports et loisirs de nature a vocation, là aussi, à organiser ces pratiques dans les meilleures conditions possibles au regard d'enjeux environnementaux bien sûr mais aussi sociaux et économiques.

3 – RESTER VIGILANT QUANT AU RESPECT DU CARACTERE DU PARC NATIONAL ET DE SA REGLEMENTATION

Le territoire du parc national devient, de façon de plus en plus marquée, à terre comme en mer, le support de multiples pratiques, existantes ou en création, plus ou moins adaptées à ses particularités et à son caractère. Assurer une vigilance particulière quant au développement de ces pratiques et au respect par celles-ci du caractère et de la réglementation du parc national apparaît comme une nécessité autour des priorités suivantes :

- Soumettre à autorisation préalable le développement de pratiques émergentes sur le territoire ;
- Pérenniser l'accueil des manifestations sportives et regroupements, en cohérence avec le respect des milieux naturels, du caractère et des enjeux de leur préservation ;
- Assurer le respect de l'interdiction du bivouac en cœur de parc national en proposant des alternatives d'hébergement adaptées en périphérie ;
- Interdire les installations temporaires, notamment en milieu vertical, sans autorisation préalable.

4 – ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT PAR LA COORDINATION ET LA COMMUNICATION

Deux éléments sont essentiels au développement d'une pratique sportive et de loisirs durable en cœur de parc national :

- La coordination et la coopération des acteurs des sports et loisirs de nature du territoire au travers d'un réseau actif ;
- Le développement d'une communication, à la fois interne à ce réseau, mais également à destination de tous, portant notamment sur les bonnes pratiques.

En termes de coordination et de coopération, il est ainsi proposé d'affirmer le rôle de 3 commissions (une pour chacune des activités historiques majeures) et la mise en place d'une commission « sports de nature » permettant de traiter l'ensemble des sujets.

Il est aussi proposé la mise en place de groupes de travail opérationnels sur les sujets présentant des enjeux forts sur le territoire.

En termes de communication, il est également proposé de développer celle-ci comme mesure d'accompagnement et de sensibilisation, sur la base d'un travail co-construit, impliquant des outils modernes et dématérialisés.

Ces quatre axes majeurs sont déclinés au travers de diverses fiches actions.

Ces fiches actions, présentées dans les pages suivantes, ne le sont pas suivant l'ordre énoncé de ces axes majeurs mais en fonction de l'importance des enjeux qu'elles ont sur le territoire.

Enfin, La mise en œuvre de la déclinaison opérationnelle du schéma des sports, présentée ici, doit être effectuée de façon progressive, au travers d'un éventail d'actions touchant à la fois au champ réglementaire, à l'aménagement, à la gestion, à l'animation et à la communication. Ces actions seront développées à différents termes (court, moyen ou long) afin de répondre aux contraintes et aux nécessaires évolutions que demande le développement d'une nouvelle façon de pratiquer les activités et loisirs de nature dans le parc national des Calanques tel que définie dans ce projet partagé de schéma de cohérence des sports et loisir de nature.

LES FICHES ACTIONS

L'ensemble des mesures déclinant les axes majeurs présentés en amont est, ici, développé dans une série de fiches actions reprises, non suivant les 4 axes évoqués, mais en fonction de l'importance des enjeux qu'elles ont sur le territoire.

LES TROIS ACTIVITÉS HISTORIQUES MAJEURES





LA RANDONNÉE PÉDESTRE / LA PROMENADE

Histoire / contexte

L'histoire de la randonnée dans les Calanques s'écrit précisément en 1897 avec l'initiative de randonnée proposée par Paul Ruat et la création de l'association des « Excursionnistes marseillais ».

Activité historique du territoire, la randonnée est pratiquée par la population locale mais aussi de touristes et excursionnistes (originaires des départements limitrophes essentiellement). Pratiquée en groupe ou de façon autonome, la randonnée « classique » se double d'une fréquentation de visiteurs promeneurs, lesquels ne sont pas toujours très préparés (condition physique, équipements, connaissance du terrain, etc.).

Aujourd'hui, plus de la moitié des près de 3 millions de visites annuelles sur le territoire des Calanques à terre sont liées à l'activité randonnée-promenade.

Enjeux et problématiques

Si la marche présente des bénéfices pour la santé, reconnus médicalement, le grand nombre de personnes pratiquant la randonnée sur le territoire vient aujourd'hui impacter ce dernier, dans de nombreux secteurs, en multipliant les sentes par **divagation du public**, en élargissant les sentiers déjà existants, en augmentant **l'érosion, les piétinements de la flore et le dérangement de la faune**.

Les enjeux sont donc de différencier les pratiques de randonnée en fonction des publics pratiquants pour réserver l'accès aux zones les plus fragiles à un public initié et réduire les impacts d'une fréquentation trop importante sur les zones sensibles.

Pour cela, il est nécessaire de maîtriser l'infrastructure de sentiers et son état, de mieux connaître les taux de fréquentations, et d'offrir à chaque public une offre de randonnée adaptée à son niveau permettant une canalisation des flux, une sécurisation des pratiques, une meilleure programmation de l'entretien des sentiers, un déploiement adapté de la signalétique, une information précise mais aussi la gestion des éventuels conflits d'usage.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Confirmer la pratique comme mode de découverte privilégiée du territoire ;
- Éviter l'érosion, le piétinement, les impacts sur les milieux naturels et limiter le dérangement de la faune.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POURSUIVIS

- R1** Proposer une offre adaptée aux différents usagers et favoriser la qualité de l'expérience (différencier les pratiques en fonction des publics pratiquants) ;
- R2** Connaître la fréquentation sur l'ensemble du territoire et mieux informer les usagers sur son niveau ;
- R3** Améliorer la connaissance des sentiers (état, type, dénivelé, balisage, fréquentation, etc.) et maîtriser l'infrastructure et son état.



ACTIONS

R1 Proposer une offre adaptée aux différents usagers et favoriser la qualité de l'expérience (différencier les pratiques en fonction des publics pratiquants) ;

- R1.1 Porter-à-connaissance des pratiquants les risques liés à une pratique en milieu naturel (aux entrées de parc, sur l'ensemble des supports d'information,...) ;
- R1.2 Définition de boucles de promenade grand public marquées par un balisage monochrome, notamment à partir des grandes portes d'entrée du territoire ;
- R1.3 Constitution et porter à connaissance d'une offre « parc national » d'itinéraires identifiés, création d'une carte spécifique et rédaction collaborative (PN, FFRandonnée pédestre) du topoguide « Les Calanques à pied » ;
- R1.4 Engagement des pratiquants dans le développement de la connaissance et du suivi naturaliste.

R2 Connaître la fréquentation sur l'ensemble du territoire et mieux informer les usagers sur son niveau ;

- R2.1 Développement de la connaissance de la fréquentation avec un complément et un entretien d'un dispositif d'écocompteurs ;
- R2.2 Mise en place d'outils de comptage (webcams) et de porter à connaissance *notamment sur les secteurs d'En Vau, Port Pin et Luminy / Sugiton.*

R3 Améliorer la connaissance des sentiers (état, type, dénivelé, balisage, fréquentation, etc.) et maîtriser l'infrastructure et son état ;

- R3.1 Elargissement du champ de compétence du comité de sentiers à l'ensemble des problématiques liées à la randonnée pédestre sur le territoire (transformation du comité en commission) et animation de la commission « sentiers » : réunions régulières et groupes de travail opérationnels ;
- R3.2 Réalisation d'un état des lieux de l'infrastructure de sentiers intégrant l'ensemble des sentiers existants (notamment ceux de la carte IGN 1978) ;
- R3.3 Etablissement d'un plan de gestion et des priorités d'entretien et de balisage sur tout le territoire (offre de sentiers existants à mettre en avant, ceux à baliser et les sentes à effacer) ;
- R3.4 Définition d'un programme d'entretien annuel partagé, identifiant des priorités d'entretien et de gestion (différenciant l'entretien courant et grosses réhabilitations) et précision des modalités de financement ;
- R3.5 Renforcement de la signalétique directionnelle sur les sentiers les plus fréquentés pour éviter le hors-sentier et la création de sentes multiples. Exemples : *littoral sud, Luminy, Port-Miou, Barasse, etc.* ;
- R3.6 Lutte contre le balisage sauvage par suppression.

À propos des sentiers, on peut distinguer :

- **Les Sentiers/itinéraires promus** : c'est à dire les sentiers identifiés par le Parc national et ses partenaires, entretenus, balisés (et parfois signalisés) faisant donc l'objet d'une promotion pour tous les publics en fonction des niveaux de difficulté.
- **Les Sentiers/itinéraires non promus** : sentiers existants, susceptibles d'être empruntés par des usagers, mais non balisés : il n'y a aucune incitation à utiliser ces sentiers/itinéraires pour le « grand public » qui visite les Calanques. L'entretien n'y est pas garanti.

Certains Sentiers/itinéraires peuvent être **signalés comme interdits** par le Parc national, un propriétaire foncier et/ou le Maire en tant que garant de la sécurité. Ils peuvent ainsi être fermés, de manière temporaire ou non, pour des raisons sécuritaires et/ou naturalistes. Le « **hors ou non-sentiers** » englobe les sentes et itinéraires non reconnus, créés par le passage répété des usagers en dehors des infrastructures existantes. Les tracés ont vocation à disparaître, notamment pour éviter des problèmes d'érosion ou de dégradation des milieux naturels.





L'ESCALADE

Histoire / contexte

L'escalade, considérée comme la petite sœur de l'alpinisme trouve son origine à la fin du XIX^{ème} siècle. Dans le massif des Calanques, l'ascension de la Grande Candelle en 1879, par le vice-consul d'Angleterre, Francis W. Mark, est considérée comme la première ascension à but purement sportif du massif. Ce dernier a, depuis, suivi l'évolution de l'escalade dans toutes ses formes.

La pratique de l'escalade fait donc partie de l'histoire des Calanques. Elle est le fait de grimpeurs locaux mais aussi touristiques tant le secteur est reconnu internationalement.

Même si l'activité en salle s'est développée, les sites naturels et ceux des Calanques en particulier continuent de fasciner. Souvent le grimpeur est autonome et indépendant, mais il existe aussi une activité économique et encadrée.

Les grimpeurs sont également des usagers des sentiers menant aux pieds ou en haut des falaises. Ainsi la notion de pratique hors sentier reste questionnée pour les accès comme pour les sorties.

Enfin, depuis la dénonciation des conventions entre propriétaires fonciers et pratiquants, à l'échelle nationale, la question des responsabilités juridiques en cas d'accident est également un sujet important qui concerne la pratique.

Aujourd'hui, plus de 5000 voies d'escalade sont recensées sur près de 400 secteurs dans les derniers topoguides de la FFME.

Enjeux et problématiques

Espace majeur et emblématique très recherché, le territoire a connu un très fort développement de la pratique de l'escalade souvent spontanée et sans vision d'ensemble résultant notamment dans la mise en place d'équipements souvent sans autorisation du propriétaire et en un développement des impacts négatifs liés à la pratique (piétinements de la flore, dérangement de la faune). La disparition des conventions de gestion des sites d'escalades entre propriétaires fonciers et pratiquants vient aujourd'hui questionner les responsabilités des différents acteurs et révèle les risques d'accidents autant que ceux de contentieux.

Aussi, afin de proposer une offre pour la pratique de l'escalade dans le cœur du parc national à la hauteur de la réputation internationale du territoire et qui s'adresse à tous, tant en terme de nombre de voies que de niveau de pratique : sites écoles utilisées par les scolaires et les pratiquants d'un niveau moindre, voies normées dites sites sportifs par la FFME ou encore terrains d'aventure incluant également de grandes voies reconnues localement comme internationalement, il convient de maîtriser la qualité des équipements et leur entretien (autorisation de propriétaires fonciers, contrôle régulier et remplacement), de mieux identifier les accès aux secteurs mais aussi d'améliorer la connaissance des milieux rupestres autant que mieux porter à connaissance l'offre et les enjeux naturalistes présents.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Pérenniser une pratique durable de l'activité respectueuse des milieux rupestres et du Caractère du site ;
- Éviter l'érosion, le piétinement, les impacts sur les milieux naturels et limiter le dérangement de la faune.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POURSUIVIS

- E1** Assurer un respect des enjeux naturalistes des sites rupestres et les porter à connaissance des pratiquants ;
- E2** Proposer une offre de sites de pratiques s'adressant à tous les niveaux ;
- E3** Maîtriser la qualité des équipements et leur entretien et limiter le développement de voies nouvelles.



ACTIONS

E1 Assurer un respect des enjeux naturalistes des sites rupestres et les porter à connaissance des pratiquants ;

- E1.1 Amélioration de la connaissance scientifique sur les milieux rupestres ;
- E1.2 Mise en place de mesures conservatoires d'interdiction temporaire de la pratique d'escalade, en lien avec la FFME, pour la protection de la faune et de la flore ;
- E1.3 Engagement des pratiquants dans le développement de la connaissance et du suivi naturaliste.

E2 Proposer une offre de sites de pratiques s'adressant à tous les niveaux ;

- E2.1 Définition de l'accès aux voies d'escalade et leurs sorties sur les différents secteurs ;
- E2.2 Matérialisation des itinéraires accès/retour définis par un balisage ;
- E2.3 Porter à connaissance de manière commune l'offre structurée sur le territoire ;
- E2.4 Accompagnement de la FFME pour la mise à jour de ses topoguides pour en faire des documents de référence partagés avec le PN Calanques et les propriétaires fonciers ;
- E2.5 Accompagnement de la mise à jour d'autres topoguides (notamment psicobloc) dans une logique de gestion maîtrisée ;
- E2.6 Porter-à-connaissance des pratiquants les risques liés à une pratique en milieu naturel (aux entrées de parc, sur l'ensemble des supports d'information,...).

E3 Maîtriser la qualité des équipements et leur entretien et réguler le développement de voies nouvelles ;

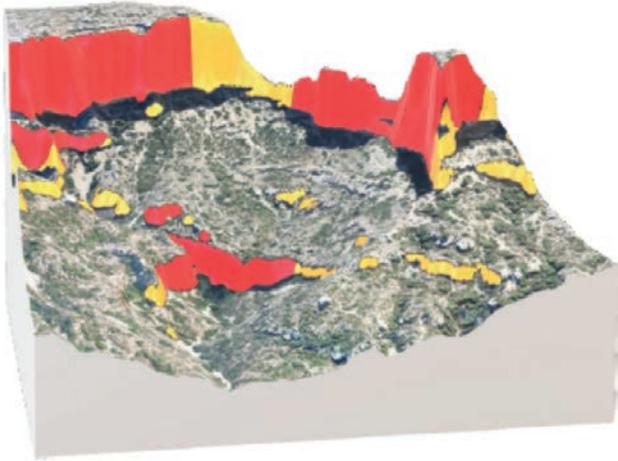
- E3.1 Réalisation d'un inventaire exhaustif des voies du territoire entre FFME / FFCAM / Propriétaires / Parc national précisant leur vétusté, leur fréquentation ;
- E3.2 Établissement d'une cartographie partagée des voies autorisées et un modèle de gestion associé ;
- E3.3 Assurer un contrôle renforcé de l'interdiction d'aménagement de voie sans autorisation et déséquipement des voies non inscrites à l'inventaire ;
- E3.4 Proposition d'un appui juridique aux propriétaires pour définir des solutions locales temporaires de contractualisation et permettant les actions d'entretien des voies, dans le cadre d'une cohérence territoriale ;
- E3.5 Animation de la commission « escalade » par réunions trimestrielles et groupes de travail opérationnels.



CONNAISSANCE

Exemple de modélisation 3D des falaises équipées (en rouge) ou non (en jaune) sur le secteur des Goudes - Décembre 2019, PNCAL

Cette carte est extraite du travail mené par le Parc national des Calanques sur la cartographie et les enjeux des falaises, et notamment la hiérarchisation des enjeux floristiques.



L'ABRI AZEMAS

Véritable lieu de passage et de rencontres, l'abri Azémas a vu défiler des générations de randonneurs et grimpeurs. Contrairement aux refuges de montagne, ce n'est pas un lieu destiné aux séjours. On peut s'abriter du soleil et de la pluie, se restaurer, ou tout simplement profiter du paysage.

À l'extérieur comme à l'intérieur de l'abri, pas de bougies, ni de réchaud.

Son créateur, Yves Azémas, passionné des Calanques qui a activement participé à leur défense dans les années 70's, invite à profiter du lieu, dans le respect de son environnement.



INFO RÉGLEMENTATION

Toute ouverture de voie nouvelle doit faire l'objet d'une demande pour autorisation auprès du Parc national des Calanques et du propriétaire concerné. La création de voies reste exceptionnelle et à justifier. Une matrice a été définie en Commission escalade pour faciliter l'instruction des demandes d'entretien. L'itinéraire technique des actions réalisées y est défini, associant 4 types d'instruction.



LA PLONGÉE

Histoire / contexte

La plongée sous-marine est une activité historique « Made in Marseille ». La création de l'entreprise Beuchat en 1934 (1ère arbalète à élastique et 1ère combinaison isotherme en néoprène), celle du plus important magasin de matériel de plongée sous-marine de loisirs au monde « Au Vieux Plongeur », la création de la COMEX par Henri Germain Delauze, pionnier incontestable de l'aventure sous-marine, l'installation du siège national de la fédération dans sa forme actuelle en 1955 ou encore les expériences multiples conduites entre les années 30 et 60, notamment celles de Jacques-Yves Cousteau et ses équipes de la Calypso (1952-1957) au Grand Congloué, font de ce sport une activité historique majeure sur le territoire.

Les Calanques représentent une destination "plongée" phare en France compte tenu de la faune fixée (gorgones) et du nombre de points d'intérêts (patrimoine archéologique sous-marin, biodiversité, relief sous-marin, failles, grottes sous-marines).

Pensons également à l'apnéiste Jacques Mayol qui a passé du temps dans les eaux calanquaises.

Aujourd'hui, ce sont plus de 500 000 plongées qui sont réalisées en région Sud dont 1/3 dans les Bouches-du-Rhône.

Enjeux et problématiques

Des sites emblématiques souffrent d'une congestion sur certaines périodes et à certaines heures. C'est le cas de l'archipel de Riou, des sites des Moyades, de Planier, du Mugel et de l'Île Verte, identifiés comme des zones en tension, très fréquentées. La régulation de ces trafics est indispensable afin d'éviter les mouillages trop nombreux et/ou anarchiques, en dehors des bouées aux moyens classiques d'ancrage au risque de dégrader les fonds, de déranger les espèces sous-marines et d'abîmer la posidonie. Il y a également un enjeu de préservations des zones interdites existantes. L'ensemble de ses signaux indiquent la nécessité, sur certains points, de voir l'offre de plongée organisée.

De nombreux efforts ont déjà été faits pour améliorer la qualité des expériences et diminuer les impacts des plongeurs, qu'ils soient encadrés ou autonomes.

Animés par cette logique de préservation, les partenaires et acteurs ont mis en place une série de mesures dont les mouillages écologiques (33 bouées de plongée) qui en représentent peut-être la face la plus visible.

Au-delà, l'Office Français de Biodiversité préconise 13 mesures permettant de satisfaire à la gestion des activités de plongée sous-marine, la préservation des espèces et des habitats, la sensibilisation et l'éducation et les études et suivis du milieu et des activités.

De son côté le Parc national des Calanques a édité une charte « plongée ».

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Pérenniser une pratique durable de l'activité respectueuse des milieux marins et du caractère du site ;
- Éviter les impacts sur les milieux naturels et limiter le dérangement de la faune.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POURSUIVIS

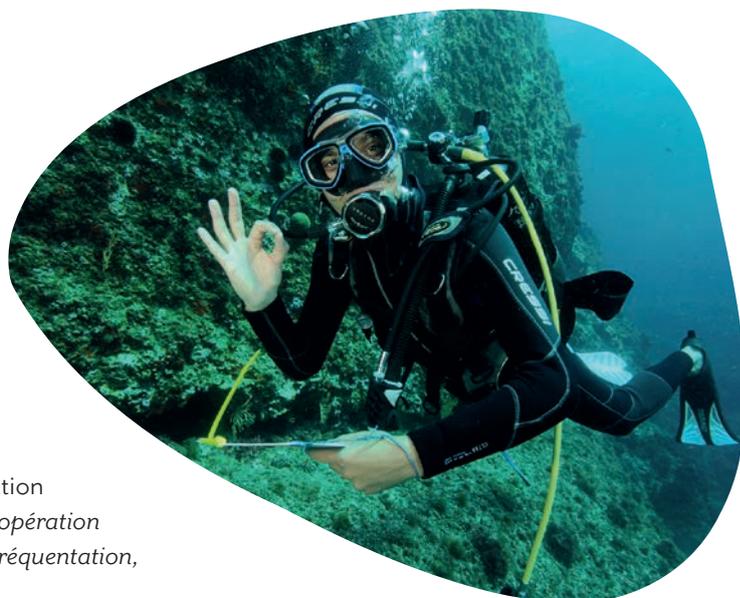
- P1** Améliorer la connaissance de l'activité sur le territoire ;
- P2** Éviter la congestion sur les sites les plus emblématiques et y réguler la fréquentation ;
- P3** Organiser une offre plongée durable « parc national des Calanques » s'adressant à tous les niveaux de pratiques ;
- P4** Porter à connaissance des enjeux naturalistes liés à la pratique.



ACTIONS

P1 Améliorer la connaissance de l'activité sur le territoire ;

- P1.1 Établissement d'un inventaire de sites de plongée et de leur typologie (exploration, formation, baptême, niveau minimum...);
- P1.2 Mise en place d'un dispositif de mesure de la fréquentation plus précis sur les sites emblématiques et en ZNP ;
- P1.3 Poursuite et renforcement de la participation des plongeurs aux suivis participatifs Ex. opération « *Des espèces qui comptent* », données de fréquentation, *Polaris...*



P2 Éviter la congestion sur les sites les plus emblématiques et y réguler la fréquentation ;

- P2.1 Identification des sites de plongée les plus fréquentés et les plus vulnérables ;
- P2.2 Élaboration et mise en œuvre de dispositifs de régulation de la fréquentation sur les sites les plus fréquentés et les plus vulnérables (Ex : *Moyades, Planier, Ile Verte*) ;
- P2.3 Réaffirmation des sites d'interdiction existants et réajustement des périmètres ;
- P2.4 Examen d'un dispositif d'identification des navires d'opérateurs commerciaux ou para-commerciaux de plongée.

P3 Organiser une offre plongée durable « parc national des Calanques » s'adressant à tous les niveaux de pratiques ;

- P3.1 Confortement des « mouillages écologiques » accueillant l'activité en cohérence avec les mesures du Schéma global de mouillage ;
- P3.2 Porter à connaissance de l'offre plongée parc national des Calanques (notamment les prestataires ayant la Marque Esprit parc national des Calanques).

P4 Porter à connaissance des enjeux naturalistes liés à la pratique ;

- P4.1 Installation d'une commission « plongée » pour en faire une instance régulière d'échanges et de co-construction ;
- P4.2 Proposition de temps de formation et d'outils de sensibilisation aux encadrants (cf. charte plongée, kit des sportifs engagés à destination des encadrants proposé par le CPIE Atelier bleu / La Ciotat) ;
- P4.3 Porter à connaissance des règles de bonne pratique (charte plongée) et rappel des sites interdits (et des raisons des interdictions) notamment aux points d'embarquement.

LA CHARTE PLONGÉE

Mise en place en 2016-17



S'adresse aux pratiquants de la plongée en scaphandre exerçant dans les espaces marins du parc national des Calanques (cœur et aire maritime adjacente), SCA / Structure Commerciale Agréé, associations, individuels. Cette démarche partenariale volontaire de nature contractuelle associant la communauté des plongeurs et le Parc national des Calanques a pour but d'inciter les pratiquants à adopter ou à conserver des comportements et des gestes favorisant le bon état environnemental des sites sous-marins. Elle compte 15 articles ayant trait aux pratiques de mouillage responsables, aux comportements responsables, à la veille écologique, à la communication / sensibilisation et enfin à l'évaluation.

Les signataires se sont notamment engagés à transmettre leurs données de fréquentation ; un dispositif simple le permet depuis 2020, via sur l'application gratuite MesCalanques

Aujourd'hui cette charte compte plus de 400 signataires (individus, structures commerciales agréées). Ceci étant, la pression évolue avec une activité qui ne faiblit pas et certains impacts qui subsistent.



LES ACTIVITÉS À ENJEUX SUR LE TERRITOIRE



LE VÉLO

Histoire / contexte

Dans les Calanques, la présence du vélo sur le territoire (hors déplacement sur route) est plus récente et moins importante que les pratiques historiques/emblématiques du fait même de la difficulté d'accès et de la qualité du terrain.

L'ensemble des pratiques de vélo (sans distinction d'assistance électrique) est toutefois présent sur le territoire dans une plus ou moins grande mesure que cela soit le véloroute, les pratiques de proximité (type VTC), la pratique VTT, les pratiques expertes de cross-country et enduro ou encore les pratiques de niche telles que Freeride hors-sentiers, Downhill/DH ou vélo de descente, Dirt avec sauts et figures, trial avec franchissement de zones naturelles ou artificielles, Enduro avec chronomètre.

Il est à noter que le VTT reste technique sur une grande partie du territoire et que les Calanques ne sont pas une destination VTT et n'ont pas vocation à le devenir.

Enjeux et problématiques

Le vélo porte un enjeu majeur lié à la transition écologique et au développement de modes de vie moins impactants sur l'environnement. Il est donc primordial de permettre le développement d'un accès au cœur du territoire grâce à cette pratique douce lorsqu'elle est en accord avec le Caractère du parc national. Ainsi le développement d'infrastructures (pistes cyclables, parking à vélo) doit être privilégié afin de proposer des alternatives à la voiture.

La pratique du vélo, dans les espaces naturels même du parc national est, quant à elle, plus sujette à question. En effet, si la pratique du vélo de découverte correspond au Caractère du parc national, les pratiques hors-pistes et plus engagées n'y correspondent pas et viennent par ailleurs impacter le territoire en élargissant les sentiers déjà existants, en augmentant l'érosion, les éventuels piétinements de la flore et le dérangement de la faune sur des secteurs où la fréquentation est aujourd'hui moindre.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Éviter les conflits d'usages, l'érosion, les impacts sur les milieux naturels (modification de profil, élargissement de sentiers existants) et limiter le dérangement de la faune ;
- Permettre une pratique douce, de découverte correspondant au Caractère du parc national ;
- Renforcer la place du vélo comme mode d'accès aux entrées du parc national.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POURSUIVIS

- V1 Promouvoir une pratique douce du vélo destinée à la découverte du territoire ;
- V2 Favoriser l'accès au cœur du parc national en vélo-route comme mode de déplacement actif.



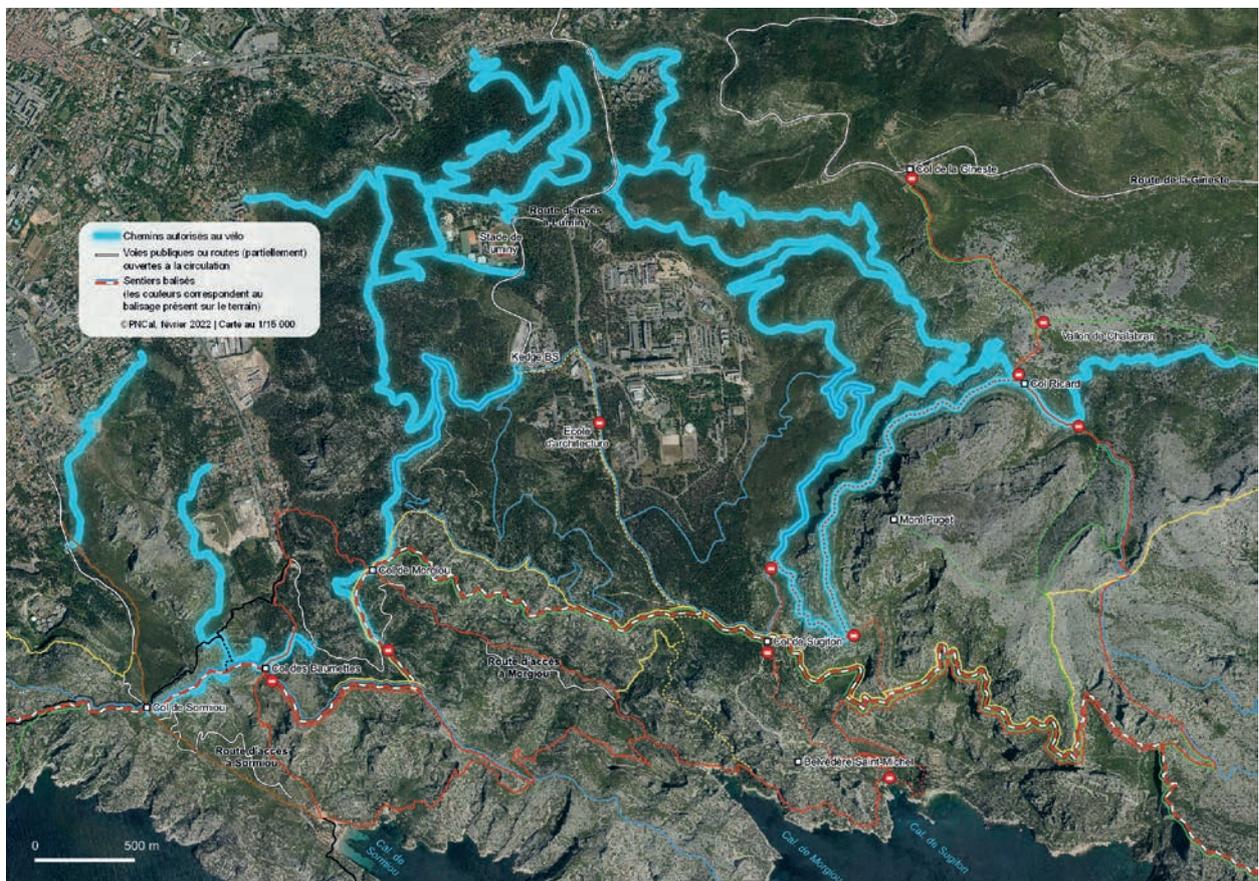
ACTIONS

V1 Promouvoir une pratique douce du vélo destinée à la découverte du territoire ;

- V1.1** Réglementation de la circulation du vélo en cœur de parc national en l'autorisant sur un réseau de pistes carrossables de type DFCl et de sentiers autorisés clairement identifiés sur une cartographie partagée.
En particulier sont interdits :
- l'accès en vélo aux fonds de calanques (En Vau, Sugiton, Port-Pin) ;
 - les pratiques en dehors des sentiers autorisés ;
 - les pratiques avec aménagements spécifiques.
- V1.2** Ouverture partielle de la pratique du vélo sur le domaine municipal de Luminy (modification de l'arrêté municipal existant) ;
- V1.3** Définition d'un itinéraire de traversée des Calanques via des pistes et sentiers autorisés ainsi que de quelques boucles de randonnée vélo ;
- V1.4** Installation d'une signalétique aux portes d'entrées (avec flash code pour téléchargement des sentiers autorisés) et d'un balisage aux intersections majeures avec des pictogrammes ;
- V1.5** Identification et promotion de sites alternatifs à proximité du cœur de parc national pour les pratiques sportives de vélo / VTT.

V2 Favoriser l'accès au cœur du parc national en vélo-route comme mode de déplacement actif ;

- V2.1** Communication sur le vélo comme mode de transport actif sur les voies revêtues ;
- V2.2** Installation de parkings-vélo sécurisés aux entrées du parc national ou points d'intérêt accessibles (*Goudes, Callelongue, route des crêtes, route de la Gineste, Port-Miou, Sormiou, Morgiou*) ;
- V2.3** Incitation au développement d'axes cyclables aménagés pour accéder aux entrées de parc national (*Luminy, route de la Gineste, route des Goudes, etc.*) en cohérence avec le schéma d'accès.



Le Vélo – principe d'organisation de la pratique cycliste





LES SPORTS DE PAGAIE

(KAYAK / STAND UP PADDLE / AVIRON / PIROGUE POLYNÉSIEENNE)

Histoire / contexte

Le kayak s'est développé au fil des années et a grandi avec le parc national des Calanques. Il a longtemps été un des moyens privilégiés pour visiter les fonds de calanques. Aujourd'hui, il est secondé sérieusement par le Stand Up Paddle (SUP). On note l'essor progressif des SUP gonflables (pneumatiques), d'usage privé, lesquels facilitent le rangement et le transport rendant de fait, l'activité accessible au plus grand nombre (principe d'accessibilité renforcée et croissance de l'activité).

Les deux activités, couplées à la baignade et aux navires de promenade, contribuent à l'accroissement de la fréquentation en mer des Calanques en été et par journées de météo clémente.

Les pratiquants sont à la fois des personnes qui louent un kayak individuellement ou en groupe, des particuliers ayant leur propre matériel, notamment gonflable, et des pratiquants accompagnés par un professionnel (au départ de Cassis et Marseille / pointe rouge, littoral sud).

L'aviron, activité encadrée, quoique moins développée, peut aussi ajouter de la fréquentation. Quant à la pirogue polynésienne, elle est peu présente en cœur de parc national.

Aujourd'hui, une quinzaine de professionnels de canoë kayaks exerce dans les Calanques.

Enjeux et problématiques

Comment gérer l'arrivée de nombreux kayaks en fonds de Calanques ? L'ambition pour le Parc national des Calanques et ses partenaires reste d'organiser cette pratique, de la mise à l'eau à l'arrivée en fonds de calanques.

À l'interface terre - mer, comme sur le plan d'eau, il faut rechercher une cohérence pour les loueurs occasionnels comme lors de sorties encadrées, de celles de clubs ou de sessions des particuliers.

Limitées sur le territoire (littoral sud et Cassis), les mises à l'eau restent un sujet principal dont la réponse doit être apportée par les propriétaires et les collectivités et pour lequel le Parc national peut jouer un rôle de médiateur.

Les tirages à terre en fonds de Calanques interpellent quant à la place occupée par ces usagers. Aussi d'autres types de fixations, en étoile ou fleurs par exemple, sont à mettre en place.

Enfin, une vigilance particulière doit aussi être portée pour éviter les piétinements des trottoirs à lithophyllum lors des débarquements le long du littoral.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Éviter les conflits d'usages et les impacts sur les milieux naturels (trottoirs à lithophyllum notamment) et limiter le dérangement de la faune et de la flore ;
- Maîtriser la fréquentation nautique générée par l'activité de manière à garantir le respect du Caractère du parc national.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POURSUIVIS

- K1** Organiser la pratique, en particulier en fond de calanques, pour prévenir ou réduire les atteintes au milieu ou au Caractère ;
- K2** Inciter à une pratique respectueuse et adaptée.



ACTIONS

K1 Organiser la pratique, en particulier en fond de calanques, pour prévenir ou réduire les atteintes au milieu ou au Caractère

- K1.1 Interdiction des tirages à terre sur les plages de fond de calanques, à *En Vau, Port-Pin et Ile Verte* notamment ;
- K1.2 Installation de points d'amarrage dédiés à l'accueil de l'activité (fleurs d'amarrage ou filins) sur les fonds de calanques en fonction de la capacité globale des sites ;
- K1.3 Mise en place d'un dispositif d'autorisation/déclaration des activités commerciales de location avec ou sans encadrement, permettant notamment de contingenter le nombre de pratiquants et prescription des règles d'organisation de l'activité sur le plan d'eau ;
- K1.4 Mise à disposition d'une information amont des pratiquants sur le niveau de saturation des points de destination pour mieux répartir la fréquentation.

K2 Inciter à une pratique respectueuse et adaptée

- K2.1 Mise en place d'un groupe de travail « pagaie » permettant de définir les règles de pratique sur le plan d'eau (régulation éventuelle) et regroupant les acteurs concernés (usagers, pros, experts,...) ;
- K2.2 Identification et organisation des accès terrestres aux mises à l'eau avec les collectivités en responsabilité (en lien avec le schéma d'accès notamment) ;
- K2.3 Implication / formation des professionnels sur la sensibilisation de leurs clients, mise à disposition d'outils adaptés : adaptation des briefings, mise en place d'une assistance et d'une surveillance en mer, incitation à la présence d'un coordinateur terrestre ;
- K2.4 Définition et mise en œuvre d'une charte de bonnes pratiques (respect des règles sur les plans d'eau de baignade notamment) signée par les opérateurs économiques et encadrants.

LE SCHÉMA GLOBAL D'ORGANISATION DES MOUILLAGES intervient en complémentarité du schéma de cohérence des sports et loisirs de nature pour proposer des solutions de gestion des mouillages relatifs aux sports de pagaie.



INFO

LA MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

détient la compétence portuaire. A ce titre, un état des lieux des modalités de pratiques a été initié en 2021.

Les trottoirs à lithophyllum sont fragiles. Ces encorbellements à la surface de l'eau, constitués d'espèces protégées, sont sensibles au piétinement. Ils ne poussent que d'un millimètre par an. Les plus larges peuvent atteindre 2m (2 000 ans). Ce sont donc de réels monuments de la nature.

RESPECT DU CARACTÈRE ET DE LA RÉGLEMENTATION





LES PRATIQUES ÉMERGENTES

Histoire / contexte

L'imagination des sportifs est très fertile et les pratiquants de sports de nature présentent une créativité sans cesse renouvelée, avec des profils nouveaux de pratiquants pas toujours familiers des milieux naturels.

Nul doute que les années futures verront naître de nouvelles pratiques sous les effets combinés de l'hybridation, de l'évolution des matériaux et des mentalités.

Ces pratiques peuvent « exploser » très rapidement (cas du VTTAE, du Stand Up Paddle) et générer des impacts conséquents sur les milieux et la faune du territoire mais aussi sur le Caractère du parc national.

Ainsi, une vigilance particulière doit être portée au développement de nouvelles activités sportives en cœur de parc national.

Enjeux et problématiques

Aujourd'hui, le terme de pratiques émergentes décrit un vaste panel d'activités avec des origines plus ou moins anciennes : d'une dizaine d'années pour la slackline à une ou deux pour la trottinette de mer électrique ou la course de drone.

Le cas des activités assistées électriquement (VTTAE, trottinette ou surf) est particulièrement d'importance aujourd'hui car il donne accès rapidement pour un grand nombre d'utilisateurs à de nouveaux périmètres d'évolution.

Ces activités, comme celles non assistées électriquement sont génératrices de problématiques liées aux conflits d'usages, au dérangement de la faune et de la flore, à l'impact sur des milieux jusque là préservés mais aussi en total désaccord avec le respect du Caractère du parc national.

Par ailleurs, le caractère commercial que prennent ces activités et en particulier celles assistées électriquement impose un traitement d'urgence en vue de préserver / contrôler les impacts, notamment environnementaux, qui restent à mesurer.

L'enjeu est de ne pas faire des Calanques un territoire d'expérimentation pour les sports et loisirs de nature de toutes sortes.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Prévenir les impacts sur les milieux et le Caractère du parc national d'un développement non maîtrisé de pratiques sportives et de loisir nouvelles sur le territoire ;
- Éviter l'érosion, le piétinement, les conflits d'usages et les impacts sur les milieux naturels et limiter le dérangement de la faune.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL POURSUIVI

PE1 Maîtriser le développement des activités de sport et de loisir nouvelles en cœur de parc national par un dispositif d'autorisation administrative.

ACTIONS

PE1 **Maîtriser le développement des activités de sport et de loisir nouvelles en cœur de parc national par un dispositif d'autorisation administrative ;**

- PE1.1** Détermination d'une liste des activités sportives autorisées en cœur de parc national, à terre et en mer ;
- PE1.2** Mise en place d'un dispositif d'autorisation préalable pour l'exercice de toute activité de sport ou de loisir nouvelle non inscrite sur la liste (terre et mer) ;
- PE1.3** Constitution d'une commission d'experts pour émettre un avis sur les demandes de nouvelles activités ;
- PE1.4** Porter à connaissance de cette nouvelle réglementation.

DÉFINITION

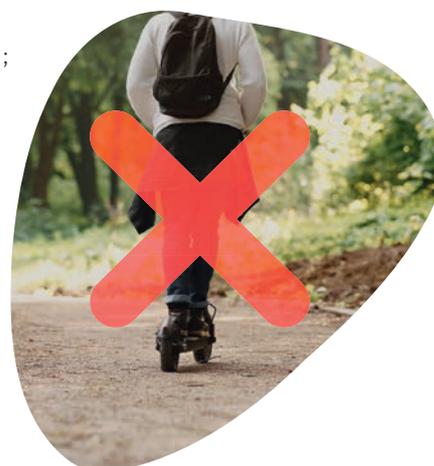
Les pratiques dites « émergentes » sont définies par rapport aux « pratiques éprouvées non émergentes » ; la liste des activités reconnues et autorisées en 2021 est la suivante ; par définition, les activités émergentes n'en font pas partie.



Pour rappel, les activités actuellement interdites par le décret de création en cœur de Parc national

- Aéronautique (survol) ;
- Modélisme / Drone ;
- Glisse aérotractée ;
- Grimpe d'arbre et parcours acrobatique en hauteur (aménagements interdits) ;
- Motocyclisme (activités motorisées) ;
- Motonautisme ;
- Parachutisme ascensionnel nautique ;
- Pêche sportive de type concours ;
- Ski nautique et wakeboard ;
- Bouée tractée ;
- Pratique de glisse à moteur.

La trottinette électrique est reconnue comme un engin de déplacement à moteur et est donc interdite dans les espaces naturels



PROPOSITION DE LISTE DES ACTIVITÉS RECONNUES

MILIEU AERIEN

- Parapente.

MILIEU TERRESTRE

- Randonnée pédestre, promenade ;
- Escalade ;
- Canyonisme / Spéléologie ;
- Course d'orientation pédestre et cycliste ;
- Cyclisme et cyclotourisme (sur route) et VTT ;
- Équitation ;
- Trail / Course à pied ;
- Marche nordique ;
- FTT Fauteuil, joëlette ;
- Via Cordata.

MILIEU AQUATIQUE OU MARIN

- Longe côte ;
- Apnée et PMT ;
- Aviron ;
- Canoë Kayak ;
- Stand up Paddle ;
- Spéléologie sous-marine ;
- Plongée ;
- Surf et Bodyboard ;
- Voile / Plaisance ;
- Joutes nautiques ;
- Plongeon ;
- Sports de pagaie non motorisés ;
- Natation, baignade.

INTERFACE TERRE-MER

- Raid multisports (au moins 3 activités de la présente liste) ;
- Sports combinés (relevant de cette liste – Triathlon, swimrun, raid, aquathlon, run and bike,...).

Non concernées

- Pratiques liées à la recherche scientifique ;
- Pratiques liées à l'assistance aux personnes en situation de handicap.





LES MANIFESTATIONS SPORTIVES RASSEMBLEMENTS

Histoire / contexte

Une manifestation sportive est une épreuve de type course, régata ou compétition sportive, pouvant comporter un chronométrage et donnant lieu à un classement, qui se déroule en totalité ou en partie à terre sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique (et, en partie, sur terrain privé avec autorisation du propriétaire), sur ou sous l'eau dans l'aire maritime du parc national des Calanques.

Relèvent de l'instruction du Parc national, les manifestations cumulant les 3 critères suivants :

Publiques : c'est-à-dire ouvertes à tout participant. A la différence des sorties avec des groupes constitués (clubs, scolaires, périscolaires), le public participant n'est pas connu à l'avance.

Sportives : c'est-à-dire principalement avec chronométrage ou classement.

En cœur de parc national : c'est-à-dire qu'une partie au moins des épreuves ou des itinéraires se déroule sur le territoire soumis à réglementation spéciale, avec autorisation du directeur du Parc national.

Aujourd'hui, on compte environ 40 000 participants aux manifestations sportives en cœur du parc national des Calanques, à terre comme en mer, pour une soixantaine d'évènements.

Les rassemblements de groupes correspondent, eux, à des rassemblements plus ou moins spontanés et encadrés dont le nombre de participants est plus ou moins important. Cette catégorie regroupe à la fois, les sorties de clubs, de groupes ou des évènements liés à des journées de cohésion d'entreprise, etc.

Enjeux et problématiques

Comment accueillir des rassemblements sportifs en plus de la fréquentation existante sur un territoire très attractif ?

Piétinement et divagation, pratiques de hors-sentiers pour répondre à des objectifs de performance, pose de bouées supplémentaires, impacts du balisage en espace naturel, pollution sonore et visuelle, arrivée massive de participants et de leurs accompagnateurs, gestion des ravitaillements, production de déchets...sont les impacts les plus connus des manifestations sportives et rassemblement de groupes.

Plusieurs problématiques y sont également attachées, les enjeux sociaux, économiques et environnementaux peuvent parfois se confronter. À cela peuvent s'ajouter des contraintes sanitaires. Mais les événements sont également des vitrines qui peuvent servir d'exemple en termes d'accueil en cœur de Parc national autant qu'en termes de comportement écoresponsable.

Un accompagnement des organisateurs dans leur prise en compte du territoire spécifique du parc national et dans leur démarche écoresponsable est donc à envisager pour rendre ces manifestations et rassemblements durables.

Par ailleurs, compte-tenu du grand nombre de rassemblements ayant lieu sur le territoire, il est nécessaire d'établir des règles de traitement des autorisations à apporter.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Pérenniser l'accueil des manifestations sportives en cohérence avec le respect des patrimoines naturels et culturels ainsi que du Caractère et les enjeux de préservation du territoire ;
- Éviter le piétinement, la divagation, les pratiques hors-sentiers, le balisage sauvage, la pollution sonore et visuelle, l'arrivée massive de participants, la production de déchets, les impacts sur les milieux naturels et le dérangement de la faune.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL POURSUIVI

MS1 Encadrer l'organisation des manifestations sportives de manière à limiter toute atteinte aux milieux et au Caractère ;

MS2 Tendre vers des manifestations sportives exemplaires en matière de comportements écoresponsables en cœur de parc national.

ACTIONS

MS1 Encadrer l'organisation des manifestations sportives de manière à limiter toute atteinte aux milieux et au Caractère ;

- MS1.1** Élaboration d'une délibération fixant les règles régissant les modalités d'autorisation des manifestations et rassemblements sportifs en cœur de parc national ;
- MS1.2** Écriture d'un cahier des charges à destination des organisateurs (sur la base d'une grille d'instruction des demandes) ;
- MS1.3** Partage d'un calendrier des événements ;
- MS1.4** Suivi des rassemblements > 30 personnes de type comité d'entreprise / CE, etc.

MS2 Tendre vers des manifestations sportives exemplaires en matière de comportements écoresponsables en cœur de parc national ;

- MS2.1** Accompagnement des organisateurs vers une démarche écoresponsable ;
- MS2.2** Création d'un groupe de travail avec les 7 organisateurs « historiques » de manifestations de plus de 100 participants, en vue de les accompagner dans leur démarche durable (kit de communication, apport de contenus pédagogiques et visibles pour les organisateurs, circuits courts, etc.) ;
- MS2.3** Établissement d'un bilan annuel du nombre de participants, points d'amélioration, etc.
- MS2.4** Incitation à la pratique en petits groupes <10 personnes.



PROPOSITIONS DE RÉPONSE AUX DEMANDES DE REGROUPEMENTS / MANIFESTATIONS

Ces règles concernent la totalité des personnes participant à la / au même manifestations / regroupement.

<30 personnes

La sortie doit se réaliser dans le respect des réglementations et du caractère du Parc national.

Elle ne nécessite ni déclaration ni autorisation.

Taille de groupe souhaitée / préconisée pour garantir une expérience réussie et une cohabitation avec les autres usagers : < 10 pers.

30-100 personnes

Sortie reconnue comme **un rassemblement** de type événement même sans chronométrage ou classement ;

Un mail descriptif de l'événement est attendu pour instruction simple.

Elle nécessite une autorisation du Parc national (instruction simplifiée) et du/des propriétaires.

>100 personnes

(soient les sept manifestations terrestres historiques et les manifestations en mer de type régates en voile, pagaie et natation)

Le Parc national n'accorde pas d'autorisation pour de nouveaux événements de cette ampleur en cœur de parc national (hors voies publiques)

Sortie reconnue comme **un rassemblement de type événement de grande ampleur**

Elle nécessite une autorisation auprès de la Mairie ou Préfecture, ou DDTM avec dossier comprenant un descriptif de l'événement, un protocole sanitaire, un plan vigipirate, etc.

Le Parc national instruit, les autorisations sur la base d'un dossier de demande d'autorisation détaillé renseigné par l'organisateur.

LES 7 MANIFESTATIONS HISTORIQUES SUPÉRIEURES À 100 PARTICIPANTS existantes en cœur de parc national avant la date de création du Parc national en 2012 bénéficient de conditions particulières compte tenu de leur existence historique. Celles-ci font l'objet d'une dérogation quant au nombre fixe de participants, sur les parcours historiquement convenu.

- Marseille - Cassis (20 000 coureurs, 1 parcours – route de la Gineste),
- Les Bosses de Provence (250 randonneurs cyclo sur 2 parcours, 3 200 cyclistes sur 3 parcours, 50 randonneurs sur 1 parcours – route de la Gineste)
- Critérium des Calanques (600 marcheurs, 5 parcours – traversées du massif)
- Course nature de La Ciotat (300 coureurs, 100 marcheurs, 2 parcours – La Ciotat)
- Course du Frioul (350 coureurs, 1 parcours - Frioul)
- Trail des Calanques (250 coureurs, 2 parcours – Boucles dans le massif)
- Trail des Eaux vives (450 coureurs, 2 parcours – La Barasse, St Cyr)



PROPOSITION DE GRILLE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE MANIFESTATION

Thématique	Impacts - - -10 points	Impacts - -5 points	Impacts nuls 0 point	Impacts positifs +5 points	Exemplarité +10 points
HISTORIQUE DE LA MANIFESTATION	Manif. ayant engagé des procédures	Manif. avec problèmes connus mais sans procédure engagée	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle manif. • Manif. sans problème rencontré 	Manif. ayant engagé une démarche écoresponsable	X
PERIODE DEMANDÉE	Sensibilité environnementale forte : nidification, reproduction	<ul style="list-style-type: none"> • Nocturne • Saison touristique, • weekend et jours fériés / Conflits d'usages • Multiplicité des demandes • Risque incendie 	Selon le site X	X	X
TYPE D'ACTIVITÉ	Motorisés	<ul style="list-style-type: none"> • Activité « fun » : Jeu d'équipe type Koh lanta, course d'orientation, chasse au trésor • Activité chronométrée • Activités avec matériel : engagées, extrême • Rando équestre 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des sports de nature • Bâtons avec embouts ou sur piste DFCL • Activités douces : randonnée, yoga, etc. 	Rallye découverte / éducative sans chrono	X
PARCOURS	Sur espèces protégées Faune/Flore	<ul style="list-style-type: none"> • Hors sentiers balisés • Sur sente • Avec aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiers balisés ou pistes DFCL • Traçage du parcours : rubalise, craies... retirées 	Routes	<ul style="list-style-type: none"> • En aire d'adhésion / aire maritime adjacente • Report ou annulation de l'évènement
NOMBRE de participants	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà du seuil autorisé • Manif. de masse 	Départ de « sans-dossards » en + des inscrits	Seuil respecté	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'inscription non atteint • Seuil diminué 	Petit(s) groupe(s) <10

Thématique	Impacts - - -10 points	Impacts - -5 points	Impacts nuls 0 point	Impacts positifs +5 points	Exemplarité +10 points
NOMBRE d'accompagnateurs / public	<ul style="list-style-type: none"> • Spectateurs en masse • Risque de divagation 	Quelques spectateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe sécurité • Canalisation hors espaces naturels sensibles 	Absence de spectateurs	X
SON / LUMIERE	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion en secteurs sensibles + ampli • Groupe électrogène 	<ul style="list-style-type: none"> • Musique sans ampli • Porte-voix • Lampe frontale 	Silence, absence de son Route coupée	X	X
DÉCHETS	Plastiques ajoutés par l'organisateur	Plastiques mais grands contenants	Produits en vrac sans emballage	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage par l'organisateur • Disqualification pour jet de déchets dans le règlement 	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie du participant • Nettoyage par le participant avec l'organisateur
PUBLICITE (banderoles et arches)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités commerciales • Impact visuel = Quantité, grandeur occupée • En cœur 	<ul style="list-style-type: none"> • Logos institutionnels hors période électorale • Concentration sur les ravitaillements / jupage • Ethique 	<ul style="list-style-type: none"> • Meneurs d'allure • Aucune pub en cœur 	X	X
COMM'	X	Aucun message pour signaler au participant qu'il se trouve en territoire de Parc national	X	Messages environnementaux informatifs	Messages environnementaux incitatifs
TRANSPORT	X	Rien organisé pour un départ ou une arrivée en milieu naturel	Rien organisé pour un départ ou une arrivée hors cœur / en zone accessible	Incitation des organisateurs à : Covoiturage organisé Transports collectifs ou navettes Parking vélo Fermeture de routes	Gratuité des transports collectifs et organisés
SURVOL	Hélicoptère	Drone	Gopro	Aucune demande de prise de vue	X

A photograph of an audience seated in a theater, viewed from an elevated side angle. The audience members are seated in rows of red upholstered chairs. Many individuals are looking towards the left side of the frame, presumably towards a stage. Some audience members are using their smartphones, while others are looking at papers or talking. The theater has a dark wood-paneled wall in the background. A large, light blue, cloud-like graphic overlay is positioned in the lower right quadrant of the image, containing the text 'COORDINATION COMMUNICATION' in white, bold, uppercase letters.

**COORDINATION
COMMUNICATION**



LA COORDINATION ET LA COMMUNICATION

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Préserver les espaces naturels d'exception supports des diverses pratiques, éviter les impacts sur les milieux naturels et le dérangement de la faune ;
- Permettre un meilleur partage des enjeux du territoire et des actions permettant d'y apporter des réponses ;
- Poursuivre l'accompagnement et l'association des pratiquants aux orientations prises ;
- Faire accepter les changements liés à la mise en œuvre du schéma de cohérence des sports et loisirs de nature.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POURSUIVIS

- CC1 Faire vivre le Réseau des acteurs ;
- CC2 Développer la communication indispensable pour une mise en œuvre réussie ;
- CC3 Former, éduquer les encadrants aux enjeux et richesses du territoire.

ACTIONS

CC1 **Faire vivre le Réseau des acteurs ;**

- CC1.1 Affirmation de l'importance de la place des 3 commissions concernant les activités majeures existantes ;
- CC1.2 Création d'une commission « sports de nature », regroupant les membres du comité technique ;
- CC1.3 Animation de groupes de travail complémentaires, représentatifs des acteurs concernés, sur différentes thématiques à enjeux (*ex : sports de pagaie, manifestations...*) ;
- CC1.4 Implication des têtes de réseaux associatifs et des acteurs économiques des sports de nature dans la diffusion des messages de pratique sportive durable et responsable auprès de l'ensemble des pratiquants ;
- CC1.5 Développement des moments de convivialité et de partage des connaissances relatives au territoire (apéro réseaux, café-connaissance, rencontre « sportive » informelle annuelle entre tous les acteurs...).

CC2 **Développer la communication indispensable à une mise en œuvre réussie ;**

- CC2.1 Co-construction d'outils d'information autour d'une « offre responsable de sports dans la nature » du parc national des Calanques (topos, site internet...) ;
- CC2.2 Porter à connaissance du niveau de fréquentation et des enjeux des milieux naturels auprès de l'ensemble des pratiquants, notamment par rappel exhaustif des réglementations du territoire et cartographie associée ;
- CC2.3 Utilisation des outils dématérialisés pour le porter à connaissance (application *Mes Calanques*, site Geotrek, sites existants) ;
- CC2.4 Valorisation des bonnes pratiques dans le parc national via des « visites actives virtuelles » (vidéos de pratiques sportives) ;
- CC2.5 Implication « active » des cibles de communication pour qu'elles s'approprient les sujets (concours de dessins, vidéos au sujet des enjeux du parc national pour les scolaires, rallyes lecture, co-création de contenu) et réflexion sur la manière de « valider » le contenu créé pour qu'il puisse être diffusable ;
- CC2.6 Initiation d'animations croisées sur des opérations événementielles et présence et visibilité du Parc national sur les opérations conduites par les différents partenaires (via des oriflammes, des panneaux d'information, pour les événements existants...) ;
- CC2.7 Partage des informations relatives aux sports et loisirs de nature ainsi que des bonnes pratiques aux acteurs institutionnels et à leurs services de communication.

CC3 **Former, éduquer les encadrants aux enjeux et richesses du territoire ;**

- CC3.1 Mise en place de formations aux enjeux et fragilités du parc national ainsi qu'aux adaptations nécessaires des pratiques à destination des encadrants sportifs ;
- CC3.2 Développement de l'implication des acteurs du monde sportif dans les actions de connaissance et suivi naturaliste du territoire ;
- CC3.3 Construction d'une vision de fond sur les comportements à anticiper à l'aide d'apports de connaissances issues des sciences humaines (groupe de travail prospectif / sciences participatives) ;
- CC3.4 Participation des agents du Parc national et des spécialistes de la biodiversité aux formations des futurs professionnels des sports de nature.



LES AUTRES ACTIVITÉS

LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

(VOILE, BAIGNADE, NATATION, APNÉE)

Ces activités ne semblent pas présenter aujourd'hui de problèmes majeurs. Les usagers doivent néanmoins rester vigilants quant à leur propre sécurité lorsqu'ils pratiquent (particulièrement pour les baigneurs hors des zones dédiées en fonds de Calanques). En ce qui concerne les pratiques relatives à la baignade, une bouée leur permettra d'être visible vis-à-vis des potentiels autres usagers et ainsi de réduire les risques de collision.

La voile quant à elle, traitée sous son angle sportif, qu'elle soit pratiquée à titre individuel, en club ou non, doit respecter des règles sur le plan d'eau, tant en termes de vitesse de déplacement que de mouillage potentiel.

Il est à remarquer que la thématique plaisance n'est pas traitée dans le schéma compte-tenu du fait qu'elle est considérée comme un moyen de locomotion permettant d'accéder au parc national et qu'elle est également traitée, de manière réglementaire, à la fois par l'encadrement des activités commerciales en cœur de parc national et par celui des moyens de transport nautiques.

Enfin, il est à noter que pour les Jeux Olympiques Paris 2024, Marseille a été désignée comme ville hôte pour cette discipline.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Éviter les conflits d'usages, les impacts sur les milieux naturels, et sur le Caractère et limiter le dérangement de la faune ;
- Maîtriser les pressions susceptibles d'être engendrées par l'engouement olympique 2024.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL POURSUIVI

AN1 Inciter à une pratique respectueuse des réglementations et des autres usagers.

ACTIONS

AN1 Inciter à une pratique respectueuse des réglementations et des autres usagers ;

AN1.1 Elaboration partenariale d'une charte du pratiquant de la navigation à la voile dans le parc national des Calanques ;

AN1.2 Vigilance sur les lieux d'accès et de mise à l'eau des pratiquants (*trottoirs à lithophyllum notamment*) et sur les zones de pratiques dédiées.



LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

(PLONGEON)

Pratiquée à la marge sur le territoire, cette activité est interdite sur le littoral marseillais. Quelques sauts individuels sont observés par des particuliers. Quant à l'activité de plongeon dite de haut vol, à partir de 10 m de hauteur, elle est très rare sur le territoire. Cela s'explique notamment par les règles strictes de sécurité à respecter et donc l'engagement induit.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Préserver le Caractère du parc national ;
- Éviter les conflits d'usages, les impacts sur les milieux naturels et limiter le dérangement de la faune.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL POURSUIVI

AN2 Confirmer le caractère confidentiel et exceptionnel de la pratique en l'autorisant de manière très encadrée.



ACTIONS

AN2 Confirmer le caractère confidentiel et exceptionnel de la pratique en l'autorisant de manière très encadrée ;

- AN2.1** Porter à connaissance et réaffirmation de l'interdiction municipale de plongeon portée par la Ville de Marseille sur l'ensemble de son littoral ;
- AN2-2** Interdiction des aménagements et déséquipement des lieux aménagés sauvagement ;
- AN2.3** Porter à connaissance des dangers et nuisances de la pratique du plongeon récréatif.

LES AUTRES PRATIQUES PÉDESTRES (TRAIL / MARCHE NORDIQUE / COURSE D'ORIENTATION)

Pratiquée à la marge sur le territoire, cette activité est interdite sur le littoral marseillais. Quelques sauts individuels sont observés par des particuliers. Quant à l'activité de plongeon dite de haut vol, à partir de 10 m de hauteur, elle est très rare sur le territoire. Cela s'explique notamment par les règles strictes de sécurité à respecter et donc l'engagement induit.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Maîtriser le développement de ces pratiques ;
- Éviter l'érosion, le piétinement, les impacts sur les milieux naturels et limiter le dérangement de la faune.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL POURSUIVI

APP1 Limiter le développement de ces activités en encadrant strictement la pratique.

ACTIONS

APP1 Limiter le développement de ces activités en encadrant strictement la pratique ;

APP1.1 Interdiction de la pratique de la course d'orientation en dehors de 4 sites spécifiquement conventionnés pour le public scolaire (*Pastré, Luminy, La Barasse et Canaille*) et les rassemblements extra-scolaires < 10 personnes ;

APP1.2 Mise en place d'un code de bonne pratique auprès des différents pratiquants ;

APP1.3 Préconisation d'une pratique en petits groupes (<10 personnes) sur sentiers balisés (Trail) ou piste DFCI (Marche nordique).



LES AUTRES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES (PALMES-MASQUE-TUBA)

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Promouvoir ce mode de découverte du territoire ;
- Éviter les impacts sur les milieux naturels et limiter le dérangement de la faune et des habitats.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL POURSUIVI

AAS1 Appuyer le développement de cette pratique, notamment sur les sites de moindre fréquentation.



ACTIONS

AAS1 Appuyer le développement de cette pratique, notamment sur les sites de moindre fréquentation ;

AAS1.1 Identification de sites de moindre sensibilité et de fréquentation moindre réservés à la formation et de zones sécurisées pour la pratique de la randonnée subaquatique à vocation pédagogique.

(Ex : développer une offre de découverte PMT au Mugel, à Figuerolles et au Frioul) ;

AAS1.2 Porter à connaissance de ces lieux de découverte via les outils d'éducation à l'environnement et d'information (site internet, application Mes Calanques) du Parc national et de ses partenaires.

LA SPÉLÉOLOGIE / LA PLONGÉE SOUTERRAINE

Histoire / contexte

Environ 300 grottes terrestres ont été identifiées dans les Calanques auxquelles il faut ajouter les grottes sous-marines. Ces cavités n'ont pas une forte notoriété, les réseaux de galeries et le dénivelé étant relativement réduit comparativement à d'autres massifs. Malgré ce potentiel d'exploration et de découverte très faible, les Calanques demeurent toutefois un massif emblématique pour les locaux. Les grottes du Cap Canaille (Grand Draïoun, 14 juillet, etc.) se démarquent du fait d'une géologie originale. La plongée souterraine et la spéléologie présentent aussi des enjeux scientifiques, de connaissances du monde souterrain. Des partenariats ont été mis en place entre les pratiquants, les scientifiques et le Parc national. Les enjeux environnementaux, la sensibilité du milieu (fragilité des concrétions) peuvent conduire à la nécessité de protéger ces sites de pratiques uniquement sportives. En effet, ces grottes abritent un patrimoine naturel et culturel très fort. Ce sont des lieux de quiétude pour la faune et la flore et qui présentent des paramètres très particuliers (humidité, pénombre, fraîcheur) favorables au développement d'espèces uniques.

Enjeux et problématiques

Les spéléologues semblent largement sensibilisés à ce patrimoine et contribuent activement à sa connaissance. L'amélioration de la connaissance de ces milieux et des espèces abritées, comme les chiroptères, est un enjeu important. Il existe toutefois pour certaines grottes des enjeux de fréquentation liés à des usagers non respectueux des lieux. Des phénomènes de squats, de feux, de bivouac, de dérangement y sont constatés. Pour y répondre, des mesures de protection sont à prendre.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Éviter les impacts sur les milieux naturels et limiter le dérangement de la faune ;
- Améliorer la connaissance scientifique des milieux souterrains du territoire et assurer leur conservation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL POURSUIVI

SP1 Confirmer le caractère confidentiel de la pratique en l'autorisant de manière très encadrée.



ACTIONS

SP1 **Confirmer le caractère confidentiel de la pratique en l'autorisant de manière très encadrée ;**

- SP1.1 Recensement des grottes à enjeux, à terre comme en mer, dans le cadre du partenariat scientifique avec la fédération de spéléologie des Bouches-du-Rhône, la fédération des études et sports sous-marins, les scientifiques et le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) notamment ;
- SP1.2 Mise en place de mesures conservatoires d'interdiction ou de limitation d'accès pour les grottes les plus vulnérables (notamment la grotte des espagnols et la grotte Rolland) ;
- SP1.3 Mise en place d'un balisage d'accès et de sorties sur les canyons secs et les grottes sans enjeux ;
- SP1.4 Sensibilisation du grand public à la fragilité des milieux souterrains.

LE VOL LIBRE

(VOL LIBRE / PARAPENTE / BASE JUMP)

Avec des sites peu aménagés et pas toujours accessibles et des atterrissages très réduits, la pratique du parapente reste très technique dans les Calanques.

Les sites de pratique dans les Calanques existent depuis le début des années 1990 mais le vol libre est une activité de niche sur le territoire. La pratique exige un haut niveau d'expertise compte tenu de l'aérologie très particulière. Elle s'est donc autoréglée par les acteurs. Le périmètre ne pourra jamais constituer un spot prisé compte tenu de ce critère d'accessibilité technique.

Aujourd'hui, 2 sites sont conventionnés entre FFVL / Planet'air et le département des Bouches-du-Rhône sur ses propriétés :

- Pour le décollage : Escalette Ouest, Nord et Sud
- Pour l'atterrissage : Escalette dit Vallon de l'agneau
- Pour le décollage et l'atterrissage au même endroit : le Mont Rose Ouest

Un enjeu d'entretien, par un débroussaillage, est demandé sur les aires de décollage et d'atterrissage. Il est autorisé à minima en accord avec les enjeux naturalistes identifiés.

Les bonnes journées de vol sont difficiles à prévoir et peu nombreuses. Mais lorsque les paramètres météorologiques sont réunis, il peut y avoir plusieurs parapentistes observés. Des conflits d'usage avec d'autres usagers, au départ comme à l'arrivée, sont donc parfois constatés.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Éviter les impacts sur les milieux naturels (aires de décollage et d'atterrissage), les conflits d'usages, et limiter le dérangement de la faune (avifaune) ;
- Assurer le respect du Caractère du parc national.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POURSUIVIS

VL1 Confirmer le caractère confidentiel de la pratique sur le territoire du parc national en la limitant aux deux sites actuellement conventionnés ;

VL2 Interdire les pratiques de type base jump.

ACTIONS

VL1 **Confirmer le caractère confidentiel de la pratique sur le territoire du parc national en la limitant aux deux sites actuellement conventionnés ;**

VL1.1 Limitation de la pratique, par arrêté du directeur du Parc national, aux 2 sites existants (*envol : Mont-Rose et Escalette Ouest, Nord et Sud ; atterrissage Mont-Rose et Escalette - Vallon de l'agneau*) ;

VL1.2 Confirmation de l'interdiction d'une pratique commerciale, de développement et de rassemblements sportifs >10 usagers ;

VL1.3 Limitation des équipements de sécurité à des installations temporaires et démontables et de l'entretien des sites de décollage/atterrissage au strict nécessaire, dans un cadre conventionné (propriétaires, Parc national) ;

VL2 **Interdire les pratiques de type base jump ;**

VL2.1 Interdiction des pratiques sur l'ensemble des sites potentiels en cœur de parc national.



LA RANDONNÉE ÉQUESTRE

Les activités équestres sur le périmètre sont très limitées. Elles existent un peu aux franges du parc national avec les centres équestres présents (Pastré, Centaure) mais les cavaliers sont rares à s'aventurer dans le parc national.

Cela s'explique notamment par la technicité du terrain et l'absence de points d'eau sur le territoire.

La pratique, du fait de sa dimension très réduite est aujourd'hui peu problématique. Toutefois, elle peut générer des problématiques de partage de l'espace et des conflits d'usages sur les sentiers. Les crottins des chevaux, le grignotage de la végétation lors des pauses, ou encore le piétinement sur place des chevaux sont également des enjeux potentiels liés à l'activité équestre.

Ainsi, les Calanques ne sont pas une destination équestre et n'ont pas vocation à le devenir.

ORIENTATION GÉNÉRALE :

- Éviter l'érosion, le piétinement, les impacts sur les milieux naturels, les conflits d'usage et limiter le dérangement de la faune.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL POURSUIVI

RE1 Confirmer le caractère confidentiel et exceptionnel de la pratique en l'autorisant de manière très encadrée.



ACTIONS

RE1 **Confirmer le caractère confidentiel et exceptionnel de la pratique en l'autorisant de manière très encadrée ;**

RE1.1 Définition d'une cartographie des itinéraires autorisés en cœur de parc national ;

RE1.2 Élaboration et porter à connaissance de règles de bonnes pratiques ;

RE1.3 Interdiction de la création de centre équestre en cœur de parc national.

L'HÉBERGEMENT

Histoire / contexte

Les pratiques d'itinérance, bien que le territoire s'y prête, sont peu présentes dans les Calanques. Elles peuvent être toutefois identifiées pour les activités de randonnée pédestre (traversée pédestre des Calanques de Marseille à La Ciotat), de kayak (randonnée) ou même d'escalade (réalisation de plusieurs grandes voies). Elles posent la question de l'hébergement des pratiquants en cœur de parc national ou en périphérie immédiate.

Enjeux et problématiques

Il n'existe pas de refuge au sein du cœur du parc national et le bivouac comme le camping y sont interdits notamment pour des questions de sécurité. Afin d'éviter des pratiques impactantes pour les milieux naturels, la faune et le Caractère du parc national, le développement, en périphérie du cœur du parc national, d'une offre complémentaire à celle qui existe déjà et venant répondre aux besoins des sportifs dans leurs activités est souhaitable.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Assurer le respect de l'interdiction de bivouac en cœur de parc national en proposant des alternatives en périphérie ;
- Éviter les impacts sur les milieux naturels et le dérangement de la faune et une pression complémentaire en matière de risque incendie.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL POURSUIVI

H1 Accompagner le développement d'une offre complémentaire d'hébergement pour les sportifs itinérants en périphérie du cœur de parc national.

ACTIONS

H1 **Accompagner le développement d'une offre complémentaire d'hébergement pour les sportifs itinérants en périphérie du cœur de parc national.**

- H1.1 Appui au projet d'hébergement collectif à Luminy, en lien avec la Ville de Marseille ;
- H1.2 Accompagnement de la démarche d'adaptation et de développement durable de l'Auberge de la Fontasse ;
- H1.3 Valorisation des sites de stationnement nocturne pour camping-car en aire d'adhésion, ou à proximité du territoire du parc national ;
- H1.4 Porter à connaissance des hébergements marqués « Esprit Parc national » et accompagnement dans une offre adaptée aux sportifs.
(Ex : Auberge de jeunesse de Bonneveine, Chambres d'hôte de Saména, etc.).



INFO

LES INTERDICTIONS A RESPECTER EN CŒUR DE PARC NATIONAL

- Le BIVOUAC est interdit depuis l'inscription en site classé du territoire dans les années 1970 ;
- La nuit est le seul moment de quiétude totale pour les espèces protégées des Calanques ;
- La CIGARETTE avec une interdiction de fumer à terre, dans ce milieu sec et fragile ;
- Les CAMPINGS-CARS ne sont pas les bienvenus, pour dormir la nuit, en cœur de Parc national, y compris sur la route de la Gineste et la route des Crêtes ;
- Les massifs peuvent être fermés, sur décision du Préfet des Bouches-du-Rhône, pour risque incendies, entre le 1er juin et le 30 septembre. Aucune présence humaine n'est alors autorisée ;
- Pour connaître l'ouverture, se référer à l'application gratuite Mes Calanques.

LES INSTALLATIONS EN MILIEU VERTICAL

(TYROLIENNE / VIA CORDATA / SAUT PENDULAIRE / SLACKLINE / HIGHLINE)

Histoire / contexte

Ces installations associent généralement des aménagements permanents (ancrage) et éphémères (corde). Elles concernent les activités verticales suivantes : la tyrolienne, la via cordata, le saut pendulaire, la slackline et la highline.

Ces activités dites de « parcours aventure » sont, depuis une vingtaine d'années, souvent animées par des professionnels au regard de la compétence technique indispensable qui est demandée.

Par ailleurs, la slackline est pratiquée principalement aux portes de l'espace urbain sur Marseilleveyre, Callelongue, Pastré, Les Goudes, ou Luminy. Enfin, quelques secteurs de highline ont été identifiés sur En-Vau, l'Oule, de l'Eissadon, au cap Canaille, etc.

Enjeux et problématiques

Ces activités posent des problèmes de sécurité et d'usages et restent contraires aux enjeux environnementaux, notamment hors des sentiers, du territoire autant qu'à ceux de respect du Caractère du parc national.

Elles peuvent inviter d'autres acteurs à pratiquer en plus grand nombre en dehors des espaces encadrés.

D'autre part, ces installations temporaires s'appuient sur des aménagements permanents qui engagent la responsabilité des propriétaires (sécurité, entretien, renouvellement).

ORIENTATIONS GÉNÉRALES :

- Assurer le respect de l'interdiction d'aménagement sans autorisation préalable en cœur de parc national et en aire d'adhésion ;
- Éviter l'atteinte au Caractère du parc national, les impacts sur les milieux naturels et limiter le dérangement de la faune ;
- Assurer le respect du Caractère du parc national.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL POURSUIVI

IT1 Interdiction de la mise en place de ces installations sauf cas particuliers et à l'exception de la seule technique ponctuelle de progression strictement liée à un parcours d'escalade.

ACTIONS

- IT1 **Interdiction de la mise en place de ces installations sauf cas particuliers et à l'exception de la seule technique ponctuelle de progression strictement liée à un parcours d'escalade ;**
- IT1 Démontage de toute installation temporaire non autorisée ;
- IT2 Autorisation ponctuelle de la via cordata sur deux sites existants conventionnés après analyse des impacts éventuels sur le milieu (*Sormiou et Sainte Frétouse*).





CONCLUSIONS

CONCLUSION

Le territoire du parc national est multiforme par l'éventail des activités qui y sont pratiquées, la multiplicité des acteurs et usagers qui le fréquentent. Il présente un caractère unique lié à sa proximité avec la métropole phocéenne, qui le rend sujet à une pression démographique et urbaine sans pareille, le plaçant devant des contraintes de gestion encore plus complexes.

A cela s'ajoute une attractivité touristique forte compte tenu des qualités paysagères et environnementales et de sa renommée en matière de sports et loisirs de nature.

Dans ce contexte de fréquentation accrue, due (à la fois le fait des locaux et des touristes), le périmètre est soumis à de fortes contraintes d'impact environnemental. Celles-ci vont croissant et nécessitent une évolution des pratiques et des mentalités.

Au-delà de ces évolutions, il est important de prendre des mesures d'accompagnement tant en termes de gestion (contraintes, interdictions), que de sensibilisation ou d'aménagements, l'ensemble devant concourir à une régulation des activités bénéfique pour la biodiversité et la qualité de l'expérience.

LES FACTEURS CLEFS DE SUCCÈS SONT :

La COHERENCE

1. la cohérence entre les mesures du schéma, et avec les autres dynamiques territoriales
2. l'appropriation et l'implication active des parties prenantes (propriétaires, collectivités comme usagers) des décisions répondant à des objectifs partagés
3. l'évaluation et le développement de la connaissance du milieu et des usages

Les MOYENS

4. les moyens humains, matériels et financiers accordés pour la mise en œuvre des actions

La COMMUNICATION

5. le porter à connaissance et la communication réalisée autour des décisions prises
6. l'association des usagers autonomes dits aussi pratiquants libres par leur sensibilisation
7. la continuité des échanges avec les parties prenantes

PISTES À CREUSER POUR FINANCER LES ACTIONS

La dimension économique de ce travail collectif autant que celle de l'appropriation par chacun des partenaires, à son niveau, des orientations et objectifs arrêtés dans le schéma doit être ici relevée.

Il est évident que la gestion du territoire dans un objectif partagé et au travers d'actions communes passera par des investissements mais aussi par des dépenses plus quotidiennes de fonctionnement.

Il est donc nécessaire que l'ensemble des parties prenantes des sports et loisirs de nature et de l'accueil du public sur le territoire du parc national, relevant de la sphère publique comme de la sphère privée, réfléchisse dès à présent à cette problématique et anticipe aux mieux les différents coûts liés à la gestion du territoire en menant une réflexion sur l'intérêt de leur propres actions, la réorientation des moyens déjà existants, la mutualisation lorsque c'est possible des objectifs et de ces mêmes moyens vers des projets collectifs et une participation active de tous, dans la mise en œuvre des orientations y compris, pourquoi pas, si cela s'avère nécessaire, des visiteurs et acteurs économiques privés (même si ces participations restent symboliques).

FEUILLE DE ROUTE 2021-2030

Une stratégie à plusieurs échelles temporelles

A court terme sont envisagées des mesures qui relèvent plutôt des registres réglementaires et des décisions stratégiques. Elles doivent servir de socle aux actions futures. Leur mise en place permettra notamment le calibrage des coûts, notamment en matière d'investissements, la planification des aménagements, etc.

A moyen terme et long terme, seront déclinées des mesures d'un registre plus opérationnel, déclinaisons des premières décisions de la phase précédente mais aussi les mesures réclamant un temps de réflexion et :ou des moyens budgétaires plus conséquents.

Actions à COURT TERME 2021-2022

Actions prioritaires et/ou faciles à mettre en place.

Actions à MOYEN TERME 2023-2025

Actions à LONG TERME 2025-2030

Mesures liées à des projets transverses, réclamant du temps de réflexion et/ou des moyens budgétaires plus conséquents.

GRUPE	MESURE	UR-GENGE (x)	IMPOR-TANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court/ moyen/ long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS	
R1 - PROPOSER UNE OFFRE ADAPTÉE AUX DIFFÉRENTS USAGERS ET FAVORISER LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE (DIFFÉRENCIER LES PRATIQUES EN FONCTION DES PUBLICS PRATIQUANTS)											
1	R1.1 - Porter à connaissance des pratiquants les risques liés à une pratique en milieu naturel (aux entrées de parc, sur l'ensemble des supports d'information,...)		1	CT	initié	X			Communication	PNCal, collectivités	
2	R1.2 - Définition de boucles de promenade grand public marquées par un balisage monochrome, notamment à partir des grandes portes d'entrée du territoire		1	CT		X			Aménagement / Gestion	PNCal, collectivités, FFRando	
3	R1.3 - Constitution et porter à connaissance d'une offre « parc national » d'itinéraires identifiés, création d'une carte spécifique et rédaction collaborative (PN, FFRandonnée pédestre) du topoguide « Les Calanques à pied »		1	MT		à initier			Communication / Animation	PNCal, collectivités, FFRando	
4	R1.4 - Engagement des pratiquants dans le développement de la connaissance et du suivi naturaliste		2	MT			à initier		Animation	PNCal, usagers	
R2 - CONNAÎTRE LA FRÉQUENTATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET MIEUX INFORMER LES USAGERS SUR SON NIVEAU											
5	R2.1 - Développement de la connaissance de la fréquentation avec un complément et un entretien d'un dispositif d'écompteurs	X	1	CT	En cours	X			Gestion	PNCal, collectivités	
6	R2.2 - Mise en place d'outils de compage (webcams) et de porter à connaissance notamment sur les secteurs d'En Vau, Port Pin et Luminy / Sugton		1	CT	En cours	X			Aménagement / Gestion	PNCal, collectivités	
R3 - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES SENTIERS (ÉTAT, TYPE, DÉVELOPÉ, BALISAGE, FRÉQUENTATION, ETC.) ET MAÎTRISER L'INFRASTRUCTURE ET SON ÉTAT											
7	R3.1 - Élargissement du champ de compétence du comité de sentiers à l'ensemble des problématiques liées à la randonnée pédestre sur le territoire (transformation du comité en commission) et animation de la commission « sentiers » : réunions régulières et groupes de travail opérationnels		1	CT	fait	X			Animation	PNCal	
8	R3.2 - Réalisation d'un état des lieux de l'infrastructure de sentiers intégrant l'ensemble des sentiers existants (notamment ceux de la carte IGN 1978)		1	CT	En cours	X			Gestion	PNCal, collectivités, usagers	
9	R3.3 - Etablissement d'un plan de gestion et des priorités d'entretien et de balisage sur tout le territoire (offre de sentiers existants à mettre en avant, ceux à baliser et les sentes à effacer)		1	MT		X			Gestion	PNCal, collectivités, usagers	
10	R3.4 - Définition d'un programme d'entretien annuel partagé, identifiant des priorités d'entretien et de gestion (différenciant l'entretien courant et grosses réhabilitations) et précision des modalités de financement		1	MT		X			Aménagement / Gestion	PNCal, collectivités, usagers	
11	R3.5 - Renforcement de la signalétique directionnelle sur les sentiers les plus fréquentés pour éviter le hors-sentier et la création de sentes multiples Exemples : littoral sud, Luminy, Port-Miou, Barasse, etc.		1	MT	En cours	X			Aménagement	PNCal, collectivités	
12	R3.6 - Lutte contre le balisage sauvage par suppression		1	CT	En cours	X			Gestion	PNCal, collectivités	

RANDONNÉE

GRUPE	MESURE	UR-GENCE (x)	IMPOR-TANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court/moyen/long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS
E1- ASSURER UN RESPECT DES ENJEUX NATURALISTES DES SITES RUPESTRES ET LES PORTER À CONNAISSANCE DES PRATIQUANTS										
13	E1.1 - Amélioration de la connaissance scientifique sur les milieux rupestres		2	MT	En cours	X			Gestion	PNCa, collectivités, partenaires scientifiques
14	E1.2 - Mise en place de mesures conservatoires d'interdiction temporaire de la pratique d'escalade, en lien avec la FFME, pour la protection de la faune et de la flore	X	1	CT	Fait	X			Réglementation	PNCa, collectivités
15	E1.3 - Engagement des pratiquants dans le développement de la connaissance et du suivi naturaliste		2	MT			à initier		Animation	PNCa, usagers
E2- PROPOSER UNE OFFRE DE SITES DE PRATIQUES S'ADRESSANT À TOUS LES NIVEAUX										
16	E2.1 - Définition de l'accès aux voies d'escalade et leurs sorties sur les différents secteurs		1	MT	initié	X			Gestion	PNCa, collectivités, usagers
17	E2.2 - Matérialisation des itinéraires accès/retour définis par un balisage		1	MT		à initier			Aménagement	PNCa, collectivités, FFME
18	E2.3 - Porter à connaissance de manière commune l'offre structurée sur le territoire		1	MT		à initier			Communication	PNCa, collectivités, usagers
19	E2.4 - Accompagnement de la FFME pour la mise à jour de ses topoguides pour en faire des documents de référence partagés avec le PN Calanques et les propriétaires fonciers		1	MT		à initier			Communication / Animation	PNCa, collectivités, FFME
20	E2.5 - Accompagnement de la mise à jour d'autres topoguides (notamment psicobloc) dans une logique de gestion maîtrisée		2	MT			X		Communication / Animation	PNCa, collectivités, usagers
21	E2.6 - Porter à connaissance des pratiquants les risques liés à une pratique en milieu naturel (aux entrées de parc, sur l'ensemble des supports d'information...)	X	1	CT	initié	X			Communication	PNCa, collectivités, usagers
E3 - MAÎTRISER LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET LEUR ENTRETIEN ET RÉGULER LE DÉVELOPPEMENT DE VOIES NOUVELLES										
22	E3.1 - Réalisation d'un inventaire exhaustif des voies du territoire entre FFME/FFCAM/Propriétaires/Parc national précisant leur vétusté, leur fréquentation	X	1	CT	initié	X			Gestion	PNCa, collectivités, usagers
23	E3.2 - Etablissement d'une cartographie partagée des voies autorisées et un modèle de gestion associé		1	CT		X			Gestion	PNCa, collectivités, usagers
24	E3.3 - Assurer un contrôle renforcé de l'interdiction d'aménagement de voie sans autorisation et déséquipement des voies non inscrites à l'inventaire		1	CT	Fait	X			Réglementation	PNCa, collectivités
25	E3.4 - Proposition d'un appui juridique aux propriétaires pour définir des solutions locales temporaires de contractualisation et permettant les actions d'entretien des voies, dans le cadre d'une cohérence territoriale	X	1	CT	fait	X			Gestion / Réglementation	PNCa, collectivités, usagers
26	E3.5 - Animation de la commission « escalade » par réunions trimestrielles et groupes de travail opérationnels		1	CT	fait	X			Animation	PNCa

ESCALADE

GRUPE	MESURE	URGENCE (x)	IMPORTANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court/ moyen/ long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS
E1- ASSURER UN RESPECT DES ENJEUX NATURALISTES DES SITES RUPESTRES ET LES PORTER À CONNAISSANCE DES PRATIQUANTS										
13	E1.1 - Amélioration de la connaissance scientifique sur les milieux rupestres		2	MT	En cours	X			Gestion	PNCaI, collectivités, partenaires scientifiques
14	E1.2 - Mise en place de mesures conservatoires d'interdiction temporaire de la pratique d'escalade, en lien avec la FFME, pour la protection de la faune et de la flore	X	1	CT	Fait	X			Réglementation	PNCaI, collectivités
15	E1.3 - Engagement des pratiquants dans le développement de la connaissance et du suivi naturaliste		2	MT			à initier		Animation	PNCaI, usagers
E2- PROPOSER UNE OFFRE DE SITES DE PRATIQUES S'ADRESSANT À TOUS LES NIVEAUX										
16	E2.1 - Définition de l'accès aux voies d'escalade et leurs sorties sur les différents secteurs		1	MT	initié	X			Gestion	PNCaI, collectivités, usagers
17	E2.2 - Matérialisation des itinéraires accès/retour définis par un balisage		1	MT		à initier			Aménagement	PNCaI, collectivités, FFME
18	E2.3 - Porter à connaissance de manière commune l'offre structurée sur le territoire		1	MT		à initier			Communication	PNCaI, collectivités, usagers
19	E2.4 - Accompagnement de la FFME pour la mise à jour de ses topoguides pour en faire des documents de référence partagés avec le PN Calanques et les propriétaires fonciers		1	MT		à initier			Communication / Animation	PNCaI, collectivités, FFME
20	E2.5 - Accompagnement de la mise à jour d'autres topoguides (notamment psicobloc) dans une logique de gestion maîtrisée		2	MT			X		Communication / Animation	PNCaI, collectivités, usagers
21	E2.6 - Porter à connaissance des pratiquants les risques liés à une pratique en milieu naturel (aux entrées de parc, sur l'ensemble des supports d'information,...)	X	1	CT	initié	X			Communication	PNCaI, collectivités, usagers
E3- MAÎTRISER LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET LEUR ENTRETIEN ET RÉGULER LE DÉVELOPPEMENT DE VOIES NOUVELLES										
22	E3.1 - Réalisation d'un inventaire exhaustif des voies du territoire entre FFME/FFCAM/ Propriétaires/Parc national précisant leur vétusté, leur fréquentation	X	1	CT	initié	X			Gestion	PNCaI, collectivités, usagers
23	E3.2 - Etablissement d'une cartographie partagée des voies autorisées et un modèle de gestion associé		1	CT		X			Gestion	PNCaI, collectivités, usagers
24	E3.3 - Assurer un contrôle renforcé de l'interdiction d'aménagement de voie sans autorisation et déséquipement des voies non inscrites à l'inventaire		1	CT	Fait	X			Réglementation	PNCaI, collectivités
25	E3.4 - Proposition d'un appui juridique aux propriétaires pour définir des solutions locales temporaires de contractualisation et permettant les actions d'entretien des voies, dans le cadre d'une cohérence territoriale	X	1	CT	fait	X			Gestion / Réglementation	PNCaI, collectivités, usagers
26	E3.5 - Animation de la commission « escalade » par réunions trimestrielles et groupes de travail opérationnels		1	CT	fait	X			Animation	PNCaI

ESCALADE

GRUPE	MESURE	UR-GENCE (x)	IMPOR-TANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court/moyen/long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS
PI - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE										
27	P1.1 - Etablissement d'un inventaire de sites de plongée et de leur typologie (exploration, formation, baptême, niveau minimum...)		1	CT		à initier			Gestion	PNCal, collectivités, usagers
28	P1.2 - Mise en place d'un dispositif de mesure de la fréquentation plus précis sur les sites emblématiques et en ZNP		1	MT			à initier		Aménagement / Gestion	PNCal, collectivités, usagers
29	P1.3 - Poursuite et renforcement de la participation des plongeurs aux suivis participatifs Ex. opération « Des espèces qui comptent », données de fréquentation, Polaris...		2	CT		à initier			Animation	PNCal, collectivités, usagers
P2 - EVITER LA CONGESTION SUR LES SITES LES PLUS EMBLÉMATIQUES ET Y RÉGULER LA FRÉQUENTATION										
30	P2.1 - Identification des sites de plongée les plus fréquentés et les plus vulnérables		1	CT		X			Gestion	PNCal, collectivités, usagers
31	P2.2 - Elaboration et mise en œuvre de dispositifs de régulation de la fréquentation sur les sites les plus fréquentés et les plus vulnérables (Ex : Moyades, Planier, Ile Verte)		1	MT			X		Gestion / Réglementation	PNCal, collectivités, usagers
32	P2.3 - Réaffirmation des sites d'interdiction existants et réajustement des périmètres		1	CT		à initier	X		Gestion / Réglementation	PNCal, collectivités, usagers
33	P2.4 - Examen d'un dispositif d'identification des navires d'opérateurs commerciaux ou para-commerciaux de plongée		1	MT		à initier	X		Réglementation	PNCal, Prémar
P3 - ORGANISER UNE OFFRE PLONGÉE DURABLE « PARC NATIONAL DES CALANQUES » S'ADRESSANT À TOUS LES NIVEAUX DE PRATIQUES										
34	P3.1 - Confortement des « mouillages écologiques » accueillant l'activité en cohérence avec les mesures du Schéma global de mouillage		1	MT		à initier			Aménagement / Gestion	PNCal, collectivités
35	P3.2 - Porter à connaissance de l'offre plongée parc national des Calanques (notamment les prestataires ayant la Marque Esprit parc national des Calanques)		2	MT			à initier		Communication	PNCal, collectivités, usagers
P4 - PORTER À CONNAISSANCE DES ENJEUX NATURALISTES LIÉS À LA PRATIQUE										
36	P4.1 - Installation d'une commission « plongée » pour en faire une instance régulière d'échanges et de co-construction		1	CT		X			Animation	PNCal
37	P4.2 - Proposition de temps de formation et d'outils de sensibilisation aux encadrants (cf. charte plongée, kit des sportifs engagés à destination des encadrants proposé par le CPIE de l'atelier bleu/La Ciotat)		1	MT	initié	X			Animation / Communication	PNCal, structures d'éducation
38	P4.3 - Porter à connaissance des règles de bonne pratique (charte plongée) et rappel des sites interdits (et des raisons des interdictions) notamment aux points d'embarquement		1	CT		X			Animation / Communication	PNCal, collectivités, usagers

PLONGÉE

GRUPE	MESURE	UR-GENGE (x)	IMPOR-TANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court/ moyen/ long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS
P1 - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE										
27	P1.1 - Etablissement d'un inventaire de sites de plongée et de leur typologie (exploration, formation, baptême, niveau minimum...)		1	CT		à initier			Gestion	PNCa, collecti-vités, usagers
28	P1.2 - Mise en place d'un dispositif de mesure de la fréquentation plus précis sur les sites emblématiques et en ZNP		1	MT			à initier		Aménagement/ Gestion	PNCa, collecti-vités, usagers
29	P1.3 - Poursuite et renforcement de la participation des plongeurs aux suivis participatifs Ex. opération « Des espèces qui comptent », données de fréquentation, Polaris...		2	CT		à initier			Animation	PNCa, collecti-vités, usagers
P2 - EVITER LA CONGESTION SUR LES SITES LES PLUS EMBLÉMATIQUES ET Y RÉGULER LA FRÉQUENTATION										
30	P2.1 - Identification des sites de plongée les plus fréquentés et les plus vulnérables		1	CT		X			Gestion	PNCa, collecti-vités, usagers
31	P2.2 - Elaboration et mise en œuvre de dispositifs de régulation de la fréquentation sur les sites les plus fréquentés et les plus vulnérables (Ex : Moyades, Planier, Ile Verte)		1	MT			X		Gestion / Régle-mentation	PNCa, collecti-vités, usagers
32	P2.3 - Réaffirmation des sites d'interdiction existants et réajustement des périmètres		1	CT		à initier	X		Gestion / Régle-mentation	PNCa, collecti-vités, usagers
33	P2.4 - Examen d'un dispositif d'identification des navires d'opérateurs commerciaux ou para-commerciaux de plongée		1	MT		à initier	X		Réglementation	PNCa, Prémar
P3 - ORGANISER UNE OFFRE PLONGÉE DURABLE « PARC NATIONAL DES CALANQUES » S'ADRESSANT À TOUS LES NIVEAUX DE PRATIQUES										
34	P3.1 - Confortement des « mouillages écologiques » accueillant l'activité en cohérence avec les mesures du Schéma global de mouillage		1	MT		à initier			Aménagement/ Gestion	PNCa, collec-tivités
35	P3.2 - Porter à connaissance de l'offre plongée parc national des Calanques (notamment les prestataires ayant la Marque Esprit parc national des Calanques)		2	MT			à initier		Communication	PNCa, collecti-vités, usagers
P4 - PORTER À CONNAISSANCE DES ENJEUX NATURALISTES LIÉS À LA PRATIQUE										
36	P4.1 - Installation d'une commission « plongée » pour en faire une instance régulière d'échanges et de co-construction		1	CT		X			Animation	PNCa
37	P4.2 - Proposition de temps de formation et d'outils de sensibilisation aux encadrants (cf. charte plongée, kit des sportifs engagés à destination des encadrants proposé par le CPIE de l'atelier bleu/La Ciotat)		1	MT		X			Animation / Communication	PNCa, structures d'éducation
38	P4.3 - Porter à connaissance des règles de bonne pratique (charte plongée) et rappel des sites interdits (et des raisons des interdictions) notamment aux points d'embarquement		1	CT		X			Animation / Communication	PNCa, collecti-vités, usagers

PLONGÉE

GRUPE	MESURE	UR-GENGE (x)	IMPOR-TANCE 1/2 / 3	MISE EN ŒUVRE CT / MT / LT court / moyen / long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTIS	
VI - PROMOUVOIR UNE PRATIQUE DOUCE DU VÉLO DESTINÉE À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE											
	V1.1 - Réglementation de la circulation du vélo en cœur de parc national en l'autorisant sur un réseau de pistes carrossables de type DFCl et de sentiers autorisés clairement identifiés sur une cartographie partagée. En particulier est interdit : l'accès en vélo aux fonds de calanques (En Vau, Sugiton, Port-Pin) les pratiques en dehors des sentiers autorisés les pratiques avec aménagements spécifiques	X	1	CT	Fait				Réglementation	PNCal	
39											
40	V1.2 - Ouverture partielle de la pratique du vélo sur le domaine municipal de Luminy (modification de l'arrêté municipal existant)		1	CT	Fait				Réglementation	Ville de Marseille	
41	V1.3 - Définition d'un itinéraire de traversée des Calanques via des pistes et sentiers autorisés ainsi que de quelques boucles de randonnée vélo		1	CT	Fait				Gestion / Réglementation	PNCal, collectivités	
42	V1.4 - Installation d'une signalétique aux portes d'entrées (avec flash code pour téléchargement des sentiers autorisés) et d'un balisage aux intersections majeures avec des pictogrammes		2	CT	En cours				Aménagement / Gestion	PNCal, collectivités	
43	V1.5 - Identification et promotion de sites alternatifs à proximité du cœur de parc national pour les pratiques sportives de vélo/VTT		2	MT		à initier			Gestion / Animation	PNCal, collectivités, usagers	
V2 - FAVORISER L'ACCÈS AU CŒUR DU PARC NATIONAL EN VÉLO-ROUTE COMME MODE DE DÉPLACEMENT ACTIF											
44	V2.1 - Communication sur le vélo comme mode de transport actif sur les voies revêtues		1	MT	initié				Communication	PNCal, collectivités, usagers	
45	V2.2 - Installation de parkings-vélo sécurisés aux entrées du parc national ou points d'intérêt accessibles (Goudes, Callelongue, route des crêtes, route de la Gineste, Port-Miou, Sormiou, Morgiou)		1	MT	initié				Aménagement / Gestion	PNCal, collectivités	
46	V2.3 - Incitation au développement d'axes cyclables aménagés pour accéder aux entrées de parc national (Luminy, route de la Gineste, route des Goudes, etc.) en cohérence avec le schéma d'accès.		1	MT	initié				Gestion / Animation	PNCal, collectivités, usagers	
K1 - ORGANISER LA PRATIQUE, EN PARTICULIER EN FOND DE CALANQUES, POUR PRÉVENIR OU RÉDUIRE LES ATTEINTES AU MILIEU OU AU CARACTÈRE											
47	K1.1 - Interdiction des tirages à terre sur les plages de fond de calanques, à En-Vau, Port-Pin et Ile Verte notamment		1	CT	initié	X			Réglementation	PNCal	
48	K1.2 - Installation de points d'amarrage dédiés à l'accueil de l'activité (fileurs d'amarrage ou fileurs) sur les fonds de calanques en fonction de la capacité globale des sites		1	CT	initié	X			Aménagement	PNCal, collectivités	
49	K1.3 - Mise en place d'un dispositif d'autorisation/déclaration des activités commerciales de location avec ou sans encadrement, permettant notamment de contourner le nombre de pratiquants et prescription des règles d'organisation de l'activité sur le plan d'eau		1	MT		à initier			Réglementation	PNCal	
50	K1.4 - Mise à disposition d'une information amont des pratiquants sur le niveau de saturation des points de destination pour mieux répartir la fréquentation		2	MT		à initier			Communication	PNCal, collectivités, usagers	
KAYAK, SPORTS DE PAGAE											

GRUPE	MESURE	UR-GENGE (x)	IMPOR-TANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court/ moyen/ long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS
K2 - INCITER À UNE PRATIQUE RESPECTUEUSE ET ADAPTÉE										
KAYAK, SPORTS DE PAGAE	51	K2.1 - Mise en place d'un groupe de travail « pagaje » permettant de définir les règles de pratique sur le plan d'eau (régulation éventuelle) et regroupant les acteurs concernés (usagers, pros, experts,...)	X	1	CT	Fait			Animation / Gestion	PNCal, usagers
	52	K2.2 - Identification et organisation des accès terrestres aux mises à l'eau avec les collectifs en responsabilité (en lien avec le schéma d'accès notamment)		1	MT		à initier		Gestion / Aménagement	Métropole
	53	K2.3 - Implication / formation des professionnels sur la sensibilisation de leurs clients, mise à disposition d'outils adaptés : adaptation des briefings, mise en place d'une assistance et d'une surveillance en mer, incitation à la présence d'un coordinateur terrestre		2	MT	initié	X		Animation / Communication	PNCal, usagers
	54	K2.4 - Définition et mise en œuvre d'une charte de bonnes pratiques (respect des règles sur les plans d'eau de baignade notamment) signée par les opérateurs économiques et encadrants		2	MT		X		Animation / Communication	PNCal, collectivités, usagers
PEI - MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE SPORT ET DE LOISIR NOUVELLES EN CŒUR DE PARC NATIONAL PAR UN DISPOSITIF D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE										
PRATIQUES ÉMERGENTES	55	PEI.1 - Détermination d'une liste des activités sportives autorisées en cœur de parc national, à terre et en mer	X	1	CT	Fait Terre	Mer		Réglementation	PNCal, Prémar
	56	PEI.2 - Mise en place d'un dispositif d'autorisation préalable pour l'exercice de toute activité de sport ou de loisir nouvelle non inscrite sur la liste (terre et mer)		1	CT	Fait Terre	Mer		Réglementation	PNCal, Prémar
	57	PEI.3 - Constitution d'une commission d'experts pour émettre un avis sur les demandes de nouvelles activités		1	CT		X		Gestion / Animation	PNCal
	58	PEI.4 - Porter à connaissance de cette nouvelle réglementation		1	CT	initié	X		Communication	PNCal, collectivités
MSI - ENCADRER L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES DE MANIÈRE À LIMITER TOUTE ATTEINTE AUX MILIEUX ET AU CARACTÈRE										
MANIFESTATIONS SPORTIVES	59	MSI.1 - Elaboration d'une délibération fixant les règles régissant les modalités d'autorisation des manifestations et rassemblements sportifs en cœur de parc national		1	MT		X		Réglementation	PNCal, collectivités
	60	MSI.2 - Ecriture d'un cahier des charges à destination des organisateurs (sur la base d'une grille d'instruction des demandes)		2	MT		X		Gestion / Animation	PNCal, usagers
	61	MSI.3 - Partage d'un calendrier des événements		3	MT		à initier		Communication	PNCal, collectivités, usagers
	62	MSI.4 - Suivi des rassemblements > 30 de type comité d'entreprise/CE, etc.		2	CT	Initié	X		Gestion / Animation	PNCal, collectivités

MANIFESTATIONS SPORTIVES	MANIFESTATIONS SPORTIVES	UR-GENGE (x)	IMPOR-TANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court/ moyen/ long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS
MS2 - TENDRE VERS DES MANIFESTATIONS SPORTIVES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE COMPORTEMENTS ÉCORESPONSABLES EN CŒUR DE PARC NATIONAL										
63	MS2.1 - Accompagnement des organisateurs vers une démarche écoresponsable		2	CT		à initier			Animation	PNCal
64	MS2.2 - Création d'un groupe de travail avec les 7 organisateurs « historiques » de manifestations de plus de 100 participants, en vue de les accompagner dans leur démarche durable (kit de communication, apport de contenus pédagogiques et visibles pour les organisateurs, circuits courts, etc.)		1	MT		X			Animation	PNCal
65	MS2.3 - Etablissement d'un bilan annuel du nombre de participants, points d'amélioration, etc.		2	MT			à initier		Gestion	PNCal
66	MS2.4 - Incitation à la pratique en petits groupes <10		1	MT	Initié	X			Animation / Gestion	PNCal, collecti-vités, usagers
CCI - FAIRE VIVRE LE RÉSEAU DES ACTEURS										
67	CC1.1 - Affirmation de l'importance de la place des 3 commissions concernant les activités majeures existantes		1	CT	Fait				Communication	PNCal, collecti-vités, usagers
68	CC1.2 - Création d'une commission « sports de nature », regroupant les membres du comité technique		1	CT		X			Animation	PNCal
69	CC1.3 - Animation de groupes de travail complémentaires, représentatifs des acteurs concernés, sur différentes thématiques à enjeux (ex : sports de pagaie, manifestations...)		1	CT	Initié	X			Animation	PNCal
70	CC1.4 - Implication des têtes de réseaux associatifs et des acteurs économiques des sports de nature dans la diffusion des messages de pratique sportive durable et responsable auprès de l'ensemble des pratiquants		2	MT	Initié	X			Animation / Communication	PNCal, collecti-vités, usagers
71	CC1.5 - Développement des moments de convivialité et de partage des connaissances relatives au territoire (apéro réseaux, café-connaissance, rencontre « sportive » informelle annuelle entre tous les acteurs ...)		2	MT	Initié	X			Animation	PNCal, collecti-vités, usagers
COMMUNICATION, COORDINATION										

GRUPE	MESURE	UR-GENCE (x)	IMPOR-TANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court/ moyen/ long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS
CC2 - DÉVELOPPER LA COMMUNICATION INDISPENSABLE À UNE MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE										
72	CC2.1 - Co-construction d'outils d'information autour d'une « offre responsable de sports dans la nature » du parc national des Calanques (topos, site internet...)		1	MT	Initié	X			Communication	PNCaI, collecti-vités, usagers
73	CC2.2 - Porter à connaissance du niveau de fréquentation et des enjeux des milieux natu-rels auprès de l'ensemble des pratiquants, notamment par rappel exhaustif des réglementa-tions du territoire et cartographie associée		1	MT		à initier			Communication	PNCaI, collecti-vités
74	CC2.3 - Utilisation des outils dématérialisés pour le porter à connaissance (application Mes Calanques, site Geotrek, sites existants)		1	CT		à initier			Communication / Gestion	PNCaI, collecti-vités
75	CC2.4 - Valorisation des bonnes pratiques dans le parc national via des « visites actives virtuelles » (vidéos de pratiques sportives)		2	MT		à initier			Communication	PNCaI, collecti-vités, usagers
76	CC2.5 - Implication « active » des cibles de communication pour qu'elles s'approprient les sujets (concours de dessins, vidéos au sujet des enjeux du parc national pour les scolaires, rallyes lecture, co-création de contenu) et réflexion sur la manière de « valider » le contenu créé pour qu'il puisse être diffusable		2	MT		à initier			Communication / Animation	PNCaI, collecti-vités, usagers
77	CC2.6 - Initiation d'animations croisées sur des opérations événementielles et présence et visibilité du Parc national sur les opérations conduites par les différents partenaires (via des oriflammes, des panneaux d'information, pour les événements existants...)		2	MT		à initier			Communication / Animation	PNCaI, collecti-vités, usagers
78	CC2.7 - Partage des informations relatives aux sports et loisirs de nature ainsi que des bonnes pratiques aux acteurs institutionnels et à leurs services de communication		1	MT		à initier			Communication	PNCaI, collecti-vités, usagers
CC3 - FORMER, ÉDUIQUER LES ENCADRANTS AUX ENJEUX ET RICHESSES DU TERRITOIRE										
79	CC3.1 - Mise en place de formations aux enjeux et fragilités du parc national ainsi qu'aux adaptations nécessaires des pratiques à destination des encadrants sportifs		1	CT	Initié	X			Animation / Communication	PNCaI, usagers
80	CC3.2 - Développement de l'implication des acteurs du monde sportif dans les actions de connaissance et suivi naturaliste du territoire		1	MT	Initié	X			Animation	PNCaI
81	CC3.3 - Construction d'une vision de fond sur les comportements à anticiper à l'aide d'apports de connaissances issues des sciences humaines (groupe de travail prospectif/sciences participatives)		1	LT	Initié	X			Animation / Gestion	PNCaI, collecti-vités, usagers
82	CC3.4 - Participation des agents du Parc national et des spécialistes de la biodiversité aux formations des futurs professionnels des sports de nature		1	CT	Initié	X			Animation / Communication	PNCaI

COMMUNICATION, COORDINATION

GROUPE	MESURE	UR-GENCE (x)	IMPOR-TANCE 1/2 / 3	MISE EN ŒUVRE CT / MT / LT court / moyen / long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS
CC2 - DÉVELOPPER LA COMMUNICATION INDISPENSABLE À UNE MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE										
72	CC2.1 - Co-construction d'outils d'information autour d'une « offre responsable de sports dans la nature » du parc national des Calanques (topos, site internet...)		1	MT	Initié	X			Communication	PNCa, collectivités, usagers
73	CC2.2 - Porter à connaissance du niveau de fréquentation et des enjeux des milieux naturels auprès de l'ensemble des pratiquants, notamment par rappel exhaustif des réglementations du territoire et cartographie associée		1	MT		à initier			Communication	PNCa, collectivités
74	CC2.3 - Utilisation des outils dématérialisés pour le porter à connaissance (application Mes Calanques, site Geotrek, sites existants)		1	CT		à initier			Communication / Gestion	PNCa, collectivités
75	CC2.4 - Valorisation des bonnes pratiques dans le parc national via des « visites actives virtuelles » (vidéos de pratiques sportives)		2	MT		à initier			Communication	PNCa, collectivités, usagers
76	CC2.5 - Implication « active » des cibles de communication pour qu'elles s'approprient les sujets (concours de dessins, vidéos au sujet des enjeux du parc national pour les scolaires, rallyes lecture, co-création de contenu) et réflexion sur la manière de « valider » le contenu créé pour qu'il puisse être diffusable		2	MT		à initier			Communication / Animation	PNCa, collectivités, usagers
77	CC2.6 - Initiation d'animations croisées sur des opérations événementielles et présence et visibilité du Parc national sur les opérations conduites par les différents partenaires (via des oriflammes, des panneaux d'information, pour les événements existants...)		2	MT		à initier			Communication / Animation	PNCa, collectivités, usagers
78	CC2.7 - Partage des informations relatives aux sports et loisirs de nature ainsi que des bonnes pratiques aux acteurs institutionnels et à leurs services de communication		1	MT		à initier			Communication	PNCa, collectivités, usagers
CC3 - FORMER, ÉDUIQUER LES ENCADRANTS AUX ENJEUX ET RICHESSES DU TERRITOIRE										
79	CC3.1 - Mise en place de formations aux enjeux et fragilités du parc national ainsi qu'aux adaptations nécessaires des pratiques à destination des encadrants sportifs		1	CT	Initié	X			Animation / Communication	PNCa, usagers
80	CC3.2 - Développement de l'implication des acteurs du monde sportif dans les actions de connaissance et suivi naturaliste du territoire		1	MT	Initié	X			Animation	PNCa
81	CC3.3 - Construction d'une vision de fond sur les comportements à anticiper à l'aide d'apports de connaissances issues des sciences humaines (groupe de travail prospectif/sciences participatives)		1	LT	Initié	X			Animation / Gestion	PNCa, collectivités, usagers
82	CC3.4 - Participation des agents du Parc national et des spécialistes de la biodiversité aux formations des futurs professionnels des sports de nature		1	CT	Initié	X			Animation / Communication	PNCa

COMMUNICATION, COORDINATION

GRUPE	MESURE	UR-GENGE (x)	IMPOR-TANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court/ moyen/ long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATEGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRESENTIS
ANI - INCITER À UNE PRATIQUE RESPECTUEUSE DES RÉGLEMENTATIONS ET DES AUTRES USAGERS										
83	ANI.1 - Elaboration partenariale d'une charte du pratiquant de la navigation à la voile dans le parc national des Calanques		3	MT			X		Gestion / Animation	PNCaI, collecti-vités, usagers
84	ANI.2 - Vigilance sur les lieux d'accès et de mise à l'eau des pratiquants (trottoirs à litho-phyllum notamment) et sur les zones de pratiques dédiées		2	MT	Initié	X			Gestion	PNCaI, collecti-vités
AN2 - CONFIRMER LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL ET EXCEPTIONNEL DE LA PRATIQUE EN L'AUTORISANT DE MANIÈRE TRÈS ENCADRÉE										
85	AN2.1 - Porter à connaissance et réaffirmation de l'interdiction municipale de plongeon portée par la Ville de Marseille sur l'ensemble de son littoral		2	CT		à initier			Communication / Réglemen-tation	PNCaI, collecti-vités
86	AN2.2 - Interdiction des aménagements et déséquipement des lieux aménagés sauvage-ment		2	CT		X			Réglementation / Gestion	PNCaI, collecti-vités
87	AN2.3 - porter à connaissance des dangers et nuisances de la pratique du plongeon récréatif		2	MT		à initier			Communication	PNCaI, collecti-vités, usagers
APPI - LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DE CES ACTIVITÉS EN ENCADRANT STRICTEMENT LA PRATIQUE										
88	APPI.1 - Interdiction de la pratique de la course d'orientation en dehors de 4 sites spécifi-quement conventionnés pour le public scolaire (Pastré, Luminy, La Barasse et Canaille) et les rassemblements extra-scolaires < 10 personnes		1	MT		X			Réglementation	PNCaI, collecti-vités, usagers
89	APPI.2 - Mise en place d'un code de bonne pratique auprès des différents pratiquants		3	MT		à initier			Gestion / Animation	PNCaI, usagers
90	APPI.3 - Préconisation d'une pratique en petits groupes (<10) sur sentiers balisés (Trail) ou piste DFCl (Marche nordique)		2	MT	Initié	X			Animation / Gestion	PNCaI, collecti-vités, usagers
AAS1 - APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE CETTE PRATIQUE, NOTAMMENT SUR LES SITES DE MOINDRE FRÉQUENTATION										
91	AAS1.1 - Identification de sites de moindre sensibilité et de fréquentation moindre réservés à la formation et de zones sécurisées pour la pratique de la randonnée subaquatique à vo-cation pédagogique. (Ex : développer une offre de découverte PMT au Mugel, à Figuerolles et au Frioul)		2	MT		à initier			Gestion	PNCaI, strutures d'éducation
92	AAS1.2 - Porter à connaissance de ces lieux de découverte via les outils d'éducation à l'en-vironnement et d'information (site internet, application Mes Calanques) du Parc national et de ses partenaires		2	MT		à initier			Communication	PNCaI, collecti-vités, strutures d'éducation

GRUPE	MESURE	UR-GENGE (x)	IMPOR-TANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court/moyen/long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS
SPI - CONFIRMER LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE LA PRATIQUÉ EN L'AUTORISANT DE MANIÈRE TRÈS ENCADRÉE										
SPELEOLOGIE	93	SP1.1 - Recensement des grottes à enjeux, à terre comme en mer, dans le cadre du partenariat scientifique avec la fédération de spéléologie des Bouches-du-Rhône, la fédération des études et sports sous-marins, les scientifiques et le groupement des chiroptères de Provence (GCP) notamment	1	MT	Initié	X			Gestion	PNCal, usagers et partenaires scientifiques
	94	SP1.2 - Mise en place de mesures conservatoires d'interdiction ou de limitation d'accès pour les grottes les plus vulnérables (notamment la grotte des espagnols et la grotte Rolland)	1	CT	Fait	X			Réglementation	PNCal
	95	SP1.3 - Mise en place d'un balisage d'accès et de sorties sur les canyons secs et les grottes sans enjeux	2	MT		X			Aménagement / Gestion	PNCal, collectivités
	96	SP1.4 - Sensibilisation du grand public à la fragilité des milieux souterrains	2	MT		à initier			Communication	PNCal, collectivités, usagers
VL1 - CONFIRMER LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE LA PRATIQUÉ SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATIONAL EN LA LIMITANT AUX DEUX SITES ACTUELLEMENT CONVENTIONNÉS										
VOL LIBRE	97	VL1.1 - Limitation de la pratique, par arrêté du directeur du Parc national, aux 2 sites existants (envol : Mont rose et Escalette Ouest, Nord et Sud ; atterrissage Mont-Rose et Escalette - Vallon de l'agneau)	1	MT		X			Réglementation	PNCal, collectivités
	98	VL1.2 - Confirmation de l'interdiction d'une pratique commerciale, de développement et de rassemblements sportifs >10 usagers	1	MT		X			Réglementation	PNCal, collectivités
	99	VL1.3 - Limitation des équipements de sécurité à des installations temporaires et démontables et de l'entretien des sites de décollage/atterrissage au strict nécessaire, dans un cadre conventionné (propriétaires, Parc national)	2	MT		à initier			Gestion	PNCal, collectivités, usagers
VL2 - INTERDIRE LES PRATIQUES DE TYPE BASE JUMP										
	100	VL2.1 - Interdiction des pratiques sur l'ensemble des sites potentiels en cœur de parc national	1	MT		X			Réglementation	PNCal, collectivités
RE1 - CONFIRMER LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL ET EXCEPTIONNEL DE LA PRATIQUÉ EN L'AUTORISANT DE MANIÈRE TRÈS ENCADRÉE										
RANDONNÉE ÉQUESTRE	101	RE1.1 - Définition d'une cartographie des itinéraires autorisés en cœur de parc national	3	MT			X		Gestion	PNCal, collectivités, usagers
	102	RE1.2 - Elaboration et porter à connaissance de règles de bonnes pratiques	3	MT			X		Gestion / Communication	PNCal, collectivités, usagers
	103	RE1.3 - Interdiction de la création de centre équestre en cœur de parc national	3	MT	initié	X			Gestion	PNCal, collectivités

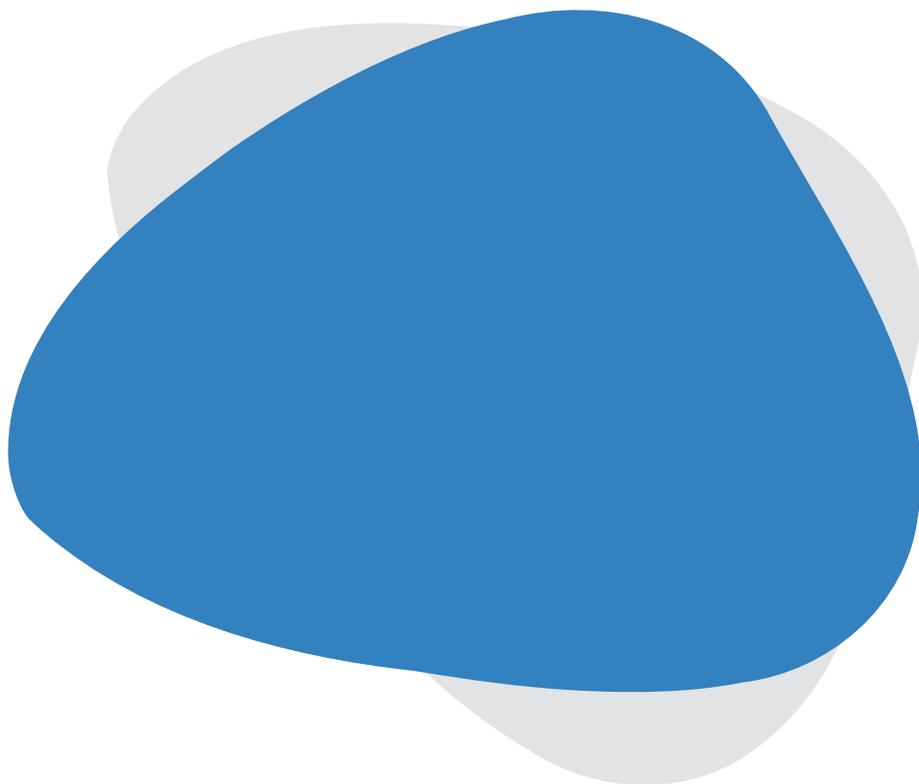
GRUPE	MESURE	UR-GENGE (x)	IMPOR-TANCE 1/2/3	MISE EN ŒUVRE CT/MT /LT court / moyen / long terme	2021	2022	2023	2023+...	CATÉGORIE DE MESURE Réglementation / Aménagement / Gestion / Animation / Communication	PORTEURS PRINCIPAUX PRÉSENTS	
HI - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE COMPLÉMENTAIRE D'HÉBERGEMENT POUR LES SPORTIFS ITINÉRANTS EN PÉRIPHÉRIE DU CŒUR DE PARC NATIONAL											
104	Hi.1 - Appui au projet d'hébergement collectif à Luminy, en lien avec la Ville de Marseille		2	LT		à initier			Gestion	PNCaI, collectivités	
105	Hi.2 - Accompagnement de la démarche d'adaptation et de développement durable de l'Auberge de la Fontasse		2	LT	initié	X			Gestion	PNCaI	
106	Hi.3 - Valorisation des sites de stationnement nocturne pour camping-car en aire d'adhésion, ou à proximité du territoire du parc national		2	LT		à initier			Gestion / Communication	PNCaI, collectivités, usagers	
107	Hi.4 - Porter à connaissance des hébergements marqués « Esprit Parc national » et accompagnement dans une offre adaptée aux sportifs. (Ex : Auberge de jeunesse de Bonneveine, Chambres d'hôte de Saména, etc.)		2	LT		à initier			Communication	PNCaI, collectivités, usagers	
ITI - INTERDICTION DE LA MISE EN PLACE DE CES INSTALLATIONS SAUF CAS PARTICULIERS ET À L'EXCEPTION DE LA SEULE TECHNIQUE PONCTUELLE DE PROGRESSION STRICTEMENT LIÉE À UN PARCOURS D'ESCALADE											
108	IT1 - Démontage de toute installation temporaire non autorisée		1	CT	Fait	X			Aménagement / Gestion	PNCaI, collectivités	
109	IT2 - Autorisation ponctuelle de la via cordata sur deux sites existants conventionnés après analyse des impacts éventuels sur le milieu (Sormiou et Sainte Frétoise)		2	CT	Initié	X			Gestion	PNCaI, collectivités, usagers	

Crédits photo

Page 1 couv : Céline Bellanger / Parc national des Calanques ; *page 5* : Parc national des Calanques ; *page 6* : Mélissa Desbois / Parc national des Calanques
page 8 : Maxime Bérenger / Parc national des Calanques ; *page 9* : Anne Loubet photographie / Parc national des Calanques ; *pages 10-11* : Parc national des Calanques
page 12 : Maxime Bérenger / Parc national des Calanques ; *page 19* : Philippe Royer / Expénature ; *pages 20-21* : Céline Bellanger / Parc national des Calanques ;
pages 22-23 : Maxime Bérenger / Parc national des Calanques ; *page 24* : André Bernard ; *page 25* : Maxime Bérenger / Parc national des Calanques ;
page 26 : Parc national des Calanques ; *page 27* : Magali Veyrat / Parc national des Calanques ; *page 28* : Mathieu Imbert, Fabien Revest / Parc national des Calanques ;
page 29 : Septentrion environnement ; *pages 31-32-33, 37* : Expénature ; *pages 30, 34, 35, 39* : Parc national des Calanques ; *page 36* : Raskas kayak ;
page 38 : Gaël Palos / Parc national des Calanques ; *page 40* : Jess Loiterton / Pexels ; *page 41* : Beanribbon ; Prostooleh ; *page 42* : Expénature ; Anion ; Céline Bellanger ;
page 43 : Jean-Marie Gueye, Akuna ; *page 44* : Défi Monte Cristo ; *page 46* : Vincent Prieur / Marseille-Cassis ;
pages 47, 50 : Anne Loubet photographie / Parc national des Calanques ; *page 53* : Parc national des Calanques, FFSpéléo ;
page 54 : Céline Bellanger / Parc national des Calanques ; Odyssée Massalia ; Morgan Bourc'his ; *page 55* : Lionel Franc ;
page 56 : Gérard Draa FFRandonnée ; Expénature ; Club Alpin Français - Marseille Provence ; *page 57* : Parc national des Calanques ;
page 58 : Expénature ; *page 59* : Planet'air FFVL ; *page 60* : Amélie Chalard / Parc national des Calanques ; *page 61* : Auberge de la Fontasse ; *page 62* : Expénature ;
page 63 : Maxime Bérenger / Parc national des Calanques

*Parc national des Calanques (Céline Bellanger, Maxime Bérenger, Zacharie Bruyas, Mélissa Desbois, Pierre-François Desroche,
Mathieu Imbert, Gaël Palos, Thibault Rameau, équipe plongée PNCAL, équipe CIME).*

*Active road / Sébastien Batel ; Morgan Bourc'his ; Norbert Apicella ; Nicholas Armstrong ; Raskas Kayak / Jérémie Metzger ;
Septentrion environnement plongée / Solène Basthard-Bogain et Olivier Bianchimanni ; Vincent Vilmer.*



Parc national des Calanques
141, avenue du Prado
Bât. A - 13008 MARSEILLE

contact@calanques-parcnational.fr
www.calanques-parcnational.fr